

---

---

# Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

---

---

## Contrat de Rivière SEMOY



Communauté européenne  
Fonds européens de  
développement régional  
Programme Interreg III  
Wallonie / Champagne-  
Ardenne

---

ABS – 2, Chemin de la Fontaine – Nohan Sur Semoy – 08800 THILAY - ☎ 03.24.52.99.17 - ☎ 03.24.52.44.55

---

**JANVIER 2002**



# *Le Contrat de Rivière Semois/Semoy*

*Semois belge, Semoy française... Deux noms différents pour une même rivière, et pour un même bassin soumis à une approche commune :  
le Contrat de Rivière.*

*Deux ans après la signature du Contrat belge à Bouillon (en 1996), un contrat de rivière transfrontalier est né. L'objectif général consiste donc à la mise en œuvre d'un programme d'actions conformes aux orientations définies dans les contrats des deux pays. Divers domaines d'interventions sont concernés : qualité des eaux, aménagement et gestion de la rivière, tourisme, mise en valeur du patrimoine.*

*Cette approche de gestion par bassin, globale et concertée, en élargissant le partenariat d'un pays à l'autre, est le début de collaborations et d'échanges entre l'amont et l'aval. C'est aussi une nouvelle façon de communiquer et d'informer les habitants du bassin.*

*Côté France, depuis la présentation du dossier d'agrément en 1997, des actions ont été entreprises et vont continuer à être menées avec nos partenaires. Le présent document rassemble une programmation sur cinq ans d'actions de gestion du bassin versant. C'est un outil concret de valorisation du territoire à l'échelle transfrontalière.*

# DOCUMENT REALISE PAR

**BOUDRIQUE Stéphan**

*Chargé de Mission, Animateur Contrat de Rivière Semoy et Contrat Pour le Paysage*

**LOPES Elsa**

*Agent de Suivi de Gestion des Contrats de Rivière Semoy et Paysage*

## En collaboration avec :

∞ **Le Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN**

∞ **Le Service d'Aménagement Forêt Environnement de la DDAF 08**

∞ **Le Service de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional**



# SOMMAIRE

## **PARTIE 1 - PRESENTATION DU SITE, DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE**

### **TITRE 1. INTRODUCTION**

### **TITRE 2. LE BASSIN VERSANT ET LES ENJEUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES**

#### *2.1 MILIEU NATUREL*

2.1.1 Géologie et Relief.....	10
2.1.2 Climat.....	11
2.1.3 Hydrographie et Hydrologie.....	12
2.1.4 Inondations récentes.....	13
2.1.5 Qualité de l'eau.....	13
2.1.6 Vie Piscicole.....	18
2.1.7 Patrimoine naturel.....	19

#### *2.2 MILIEU HUMAIN*

2.2.1 Population et habitat.....	21
2.2.2 Agriculture.....	22
2.2.3 Forêt.....	23
2.2.4 Industrie.....	24
2.2.5 Tourisme.....	25
2.2.6 Usages de l'eau.....	26

<i>2.3 CONCLUSION.....</i>	<i>28</i>
----------------------------	-----------

### **TITRE 3. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE**

<i>3.1 RAPPEL DES OBJECTIFS PREALABLES.....</i>	<i>29</i>
<i>3.2 DEFINITION DES OBJECTIFS DU CONTRAT.....</i>	<i>29</i>
<i>3.3 VOCATION PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES.....</i>	<i>32</i>
<i>3.4 MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITES INTERCOMMUNALES.....</i>	<i>33</i>

## **PARTIE 2 - CONTRAT ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

### **TITRE 1. LE CONTENU DU CONTRAT**

<i>ARTICLE 1 : BASSIN VERSANT CONCERNE.....</i>	<i>35</i>
<i>ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT.....</i>	<i>35</i>
<i>ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME.....</i>	<i>35</i>

### **TITRE 2. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

<i>ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ETAT.....</i>	<i>38</i>
<i>ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE.....</i>	<i>39</i>
<i>ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNES.....</i>	<i>39</i>

<i>ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES.....</i>	<i>39</i>
<i>ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPEENNE.....</i>	<i>40</i>
<i>ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SEMOY.....</i>	<i>40</i>
<i>ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES.....</i>	<i>40</i>

### **TITRE 3. CONTRÔLE, REVISION, RESILIATION**

<i>ARTICLE 11 : SUIVI ET CONTROLE.....</i>	<i>41</i>
<i>ARTICLE 12 : REVISION.....</i>	<i>41</i>
<i>ARTICLE 13 : MODALITES DE RESILIATION.....</i>	<i>41</i>
<i>ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION.....</i>	<i>41</i>

### **PARTIE 3 - LES FICHES D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE**

<b>SYNTHESE FINANCIERE DES SOUS-VOLETS.....</b>	<b>44</b>
<b>FICHES D' ACTIONS DU VOLET A.....</b>	<b>45</b>
<b>FICHES D' ACTIONS DU VOLET B1.....</b>	<b>50</b>
<b>FICHES D' ACTIONS DU VOLET B2.....</b>	<b>59</b>
<b>FICHES D' ACTIONS DU VOLET C.....</b>	<b>64</b>

### **PARTIE 4 - ANNEXES**

FICHES D' ACTIONS  
TABLEAUX DE FINANCEMENTS  
TABLEAUX ECHEANCIERS

### **PARTIE 5 - LES SIGNATAIRES**

## **CONTRAT DE RIVIERE SEMOY**

Le présent contrat est conclu entre :

- **L'ETAT**, représenté par Monsieur le Préfet des Ardennes,
- **La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy**, représentée par son Président,

Et avec le soutien contractuel des partenaires suivants :

- **L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**, représentée par son Directeur,
- **Le Conseil Général des Ardennes**, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes,
- **Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne**, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne,
- **Le Conseil Supérieur de la Pêche**, représenté par son Directeur,
- **La Fédération Départementale de Pêche et Pisciculture des Ardennes**, représentée par son Président,
- **La Commune des Hautes-Rivières**, représentée par Monsieur le Maire,
- **La Commune de Thilay**, représentée par Monsieur le Maire,
- **La Commune d'Haulmé**, représentée par Monsieur le Maire,
- **La Commune de Tournavaux**, représentée par Monsieur le Maire,
- **La Commune de Monthermé**, représentée par Monsieur le Maire,
- **L'EPAMA**, représentée par son Président,
- **Le Contrat Rivière Semois Belge**, représenté par son Président,

## LA RIVIERE DE CASSIS

*La Rivière de Cassis roule ignorée  
En des vaux étranges  
La voix de cent corbeaux l'accompagne, vraie  
Et bonne voix d'anges :  
Avec les grands mouvements des sapinaies  
Quand plusieurs vents plongent*

*Tout roule avec des mystères révoltants  
De campagnes d'anciens temps ;  
De donjons visités, de parcs importants :  
C'est en ces bords qu'on entend ;  
Les passions mortes de chevaliers errants :  
Mais que salubre est le vent !*

*Que le piéton regarde à ces claires-voies :  
Il ira plus courageux.  
Soldats des forêts que le Seigneur envoie,  
Chers corbeaux délicieux !  
Faites fuir d'ici le paysan matois  
Qui trinque d'un moignon vieux.*

*Arthur Rimbaud (1872)*

Arthur RIMBAUD a souvent parcouru la Vallée qui va de Monthermé à Bouillon d'où l'on voit, dominant la Semoy, le château de Godefroi. « Ce donjon moyenâgeux, aussi bien que la légendaire forêt des Ardennes au cœur de laquelle il se trouve, ont inspiré la tonalité médiévale et légendaire du poème » (Suzanne Bernard).

## **AVANT PROPOS**

En 1993, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, décerne le label « Paysage de la reconquête » à une centaine d'unités paysagères d'exception en France dont la Vallée de la Semoy. A travers cette distinction, l'Etat manifeste sa volonté d'inciter à protéger et restaurer des paysages remarquables.

En Ardenne, le maintien d'activités métallurgiques dynamiques constitue jusqu'alors l'essentielle préoccupation et les habitants ne sont pas encore investis dans le développement d'une économie du tourisme alors qu'au-delà de la frontière, la Semoy située dans la seule zone montagneuse de Belgique, au sud du royaume constitue un haut lieu touristique.

La même année, le S.I.V.U. des cantons de Monthermé-Nouzonville entreprend avec les services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général une réflexion afin de mettre en place un projet de territoire. Parallèlement, la Wallonie et les Ardennes françaises définissent une stratégie de développement dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG.

L'amélioration de la qualité de la rivière et sa mise en valeur touristique figurent parmi les premiers objectifs retenus. Les deux crues centennales des hivers 1993 et 1995 mettent aussi en avant l'impérative nécessité d'étudier les investissements à mettre en œuvre en vue de lutter contre les inondations.

Très vite le contrat de rivière apparaît comme étant l'outil adéquat permettant de bâtir une politique globale d'aménagement et de gestion du cours d'eau, concertée, entre les acteurs.

Une démarche identique est entreprise en Wallonie où le contrat de rivière du bassin de la Semois a été signé le 16 décembre 1996.



---

## TITRE 1. INTRODUCTION

---

Belge sur la majeure partie de son linéaire, la Semoy est l'un des plus longs affluents de la Meuse ; après un cours de 210 km dont 190 outre Quiévrain, elle se jette dans la Meuse à MONTHERME. Son bassin versant occupe 1350 km<sup>2</sup> dont 85 dans le département des Ardennes. Il compte 75000 habitants dont 6061 dans les cinq communes ardennaises longeant la vallée.

A une économie essentiellement agricole et forestière, la Wallonie associe une importante activité touristique : en été la basse Semois accueille 50 000 estivants dont la moitié dans les campings situés le long de la rivière. Avant même la révolution industrielle, la Semoy française constituait quant à elle un pôle métallurgique important ; un tissu très dense d'ateliers artisanaux et de P.M.E. se consacrant à la forge et à l'estampage emploie, à l'heure actuelle, 1 550 salariés. Cette activité n'a pas défiguré le site et la vallée sinueuse et encaissée y a gardé tout son pittoresque naturel.

Maintenant que les communes wallonnes riveraines de la Semoy ont entrepris des actions significatives en matière d'épuration des eaux usées, les Ardennais peuvent pleinement s'associer à la démarche pour réhabiliter de façon globale et cohérente cette rivière poissonneuse et propice aux loisirs nautiques simples (baignade, canoë...).

Depuis 1993, les communes françaises se sont fédérées à travers l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy (A.B.S.), initialement créée pour encadrer des chantiers d'insertion et qui s'est spécialisée dans les travaux de reconquête de la plaine alluviale largement envahie par la friche, l'entretien des berges de la rivière et de ses affluents. Sa technicité est maintenant reconnue – depuis 1995, l'A.B.S. a supervisé 2 450 000 F de travaux entrepris par les communes et cofinancés par le Fonds de Gestion de l'Espace Rural, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le DIREN et FEDER.

La Communauté de Communes de la Semoy (regroupant les communes de Hautes-Rivières, Thilay, Tournavaux et Haulmé) en partenariat avec la Commune de Monthermé - soit une population de 6 061 habitants - qui œuvre plus particulièrement pour l'adaptation du tissu économique et l'amélioration du cadre de vie sera le maître d'ouvrage de ce contrat de rivière dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer la qualité des eaux
- restaurer et entretenir le cours d'eau et ses affluents
- gérer les risques liés aux crues et inondations
- maintenir et restaurer le patrimoine naturel
- développer les activités de tourisme et de loisirs liés à l'eau

Une estimation des actions envisagées est présentée en fin de document.

---

## TITRE 2. LE BASSIN VERSANT ET LES ENJEUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES

---

### 2.1 Milieu Naturel

---

#### *2.1.1 Géologie et Relief*

Les hautes et moyennes Semois amont occupent la dépression liasique de la première Cuesta de Lorraine belge où affleurent sables calcareux et calcaires. La rivière pénètre ensuite dans le massif primaire ardennais constitué de schiste et quartzite imperméables.

A ces deux types de formations géologiques correspondent des reliefs fort différents :

- en Lorraine, l'altitude moyenne varie entre 300 et 400 m, la vallée est large et peu encaissée, marécageuse ;
- en Ardenne, le massif primaire culmine à 500 m ; la rivière s'encaisse dans une vallée étroite, profonde et fort sinueuse. Le flanc au pied duquel coule la rivière est en pente raide : c'est le domaine de la forêt. L'autre rive en pente plus douce était utilisée autrefois par l'agriculture.

Le contraste des terrains géologiques d'âge primaire et secondaire a également des répercussions sur le régime des rivières ; les nappes phréatiques ardennaises sont superficielles et réduites et les débits des ruisseaux fluctuent donc très fort. En revanche, les rivières lorraines ont un régime moins contrasté puisque les nappes souterraines sont importantes. Elles régularisent donc les débits et l'assec estival y est plus rare.

La pluviosité et l'imperméabilité du socle ardennais font naturellement de l'Ardenne un véritable château d'eau. Sur le plateau, de vastes zones gorgées d'eau alimentent quantité de ruisselets et ruisseaux qui descendent vers la Semoy.

### 2.1.2 Climat

En Ardenne, le climat est océanique teinté d'une nuance froide, l'hiver est plus proche de la Lorraine continentale que de l'Ouest atlantique. Cette tendance correspond à un accroissement des précipitations et à un allongement et une rigueur plus grande de l'hiver.

Sur l'ensemble du bassin versant de la Semoy, la pluviosité est toujours supérieure à 900 mm. Minimale sur la haute Semoy, elle augmente en moyenne Semoy, passe par un maximum dans la partie est de la basse Semoy (HERBEUMONT 1250 mm) et diminue ensuite. La pluviosité est sujette à de très grandes variations interannuelles (du simple au double) qui peuvent entraîner des fluctuations importantes des débits annuels.

<b><u>Stations françaises</u></b>	
	Pluviométrie
-Les Hauts Buttés à Monthermé : (450 m)	1360mm (1993-1996)
- Les Hautes-Rivières : (165 m)	1113 mm (sur moyenne de 20 ans)

De même, on observe une grande variabilité des cotes mensuelles avec des maximas en décembre-janvier et des minimas en avril-mai, c'est-à-dire au printemps plutôt qu'en été.

### 2.1.3 Hydrographie et hydrologie

Le bassin versant est fort allongé et la Semoy décrit des boucles nombreuses et très serrées. Le réseau hydrographique actuel est en place depuis quelques milliers d'années seulement. Le soulèvement du massif ardennais à l'ère tertiaire a amené la Semoy à creuser verticalement son lit et est à l'origine de nombreux méandres. L'allongement des méandres est perpendiculaire à la schistosité. Cet étirement des boucles s'explique par le fait que l'érosion latérale des boucles est faible quand le flux aborde perpendiculairement les lamelles de schiste et plus rapide quand il les attaque parallèlement.

En France, la Semoy possède huit principaux affluents dont six sont situés en rive droite. Le ruisseau St Jean représente en lui-même un micro bassin. Les autres ruisseaux sont courts et individuellement peu importants, souvent asséchés en été, ils deviennent de petits torrents en hiver ou durant les orages.

La Semoy française est classée domaniale non navigable.

Tout au long de son cours, sa pente est faible (1,09 % en basse Semoy). Son débit moyen interannuel atteint 27,70 m<sup>3</sup>/s ce qui est comparable à la Chiers (24,6 m<sup>3</sup>/s), autre affluent de la Meuse ou à l'Aisne (26,5 m<sup>3</sup>/s). La période d'étiage s'étend de mai à octobre (débit d'étiage fréquence 1/5 : 2,85 à Haulmé). Les crues surviennent d'octobre à avril, les débits maximaux peuvent alors atteindre 3 à 400 m<sup>3</sup>/s.

La température moyenne maximale au mois le plus chaud s'élève à 25,7°C pour la Semoy et 15,9°C pour le ruisseau St Jean.

#### Affluents de la Semoy française

##### Rive droite :

- ru du Houru
- ru de St Jean
  - ☞ ru de la Papeterie
  - ☞ ru du Corbeau
  - ☞ ru de l'Ours
  - ☞ ru de la Charme
  - ☞ ru de la Rivette
  - ☞ ru du Bertambas
- ru du Nantanru
- ru de la Gire
- ru de Desnigel (cul des Prés)
- ru de la Lyre

##### Rive gauche

- ru du bois St Jean
- ru du Narbruay

### ***2.1.4 Inondations récentes***

Cours d'eau au régime torrentiel avec des variations de débit entre crues et étiages très prononcés, la Semoy connaît des inondations provoquées d'abord et surtout par les caprices météorologiques. D'autres paramètres ont pu influencer la composante hydraulique de la Semoy sur son cours amont en Belgique :

- assèchement de zones humides valorisées par des travaux de drainage
- rectification du tracé d'affluents accélérant le transit de l'eau.

Après la crue de 1991, les deux crues centennales de décembre 1993 et janvier 1995 ont été particulièrement sévères. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour les cinq communes. De très nombreuses habitations envahies par un mètre d'eau ou plus ont été évacuées. Les usines connaissant le même sort étaient contraintes au chômage technique. Les routes coupées, la vallée de la Semoy était isolée.

Les berges de la Semoy et des affluents ont été particulièrement érodées. Ponts et murs de soutènement ont dû être consolidés et de nombreux atterrissements sont venus encombrer le lit.

### ***2.1.5 Qualité de l'eau***

La Semoy présente une particularité remarquable, ses eaux sont calcaires à la source puis leur minéralisation diminue progressivement suite aux apports des affluents qui viennent de l'Ardenne et sont au contraire pauvres en calcium.

#### **↻ Qualité physico-chimique de la Semoy et de certains affluents**

Afin d'avoir une évolution sur 20 ans, deux années d'études **1977** et **1997** ont été choisies dans la synthèse bibliographique de la qualité physico-chimique de la Semoy et de ses affluents.

Afin de déterminer la qualité de l'eau, plusieurs outils d'appréciation sont utilisés. Il s'agit de :

- la Directive CEE 1991 (Code Permanent Environnement et Nuisances, 1992)
- le SEQ-Eau 1999 (Agences de l'Eau, 1999).

Le tableau ci-après regroupe ces grilles de qualité. Pour le SEQ-Eau, deux usages et fonctions sont pris en compte car ils concernent la vie piscicole :

- la fonction « potentialités biologiques » (5 classes de qualité),
- l'usage pour l'aquaculture et plus particulièrement pour la Salmoniculture (3 classes de qualité)

En ce qui concerne la directive CEE, deux types de valeurs sont donnés : les valeurs guides (G) correspondant à des valeurs limites des paramètres qu'il est souhaitable de ne pas dépasser et les valeurs impératives (I) correspondant aux valeurs limites des paramètres pour les Salmonidés et les Cyprinidés.

La classe de qualité retenue est celle qui correspond à la grille la plus déclassante.

En ce qui concerne la Semoy, la synthèse des données de 1977 figurants dans le tableau ci-dessous regroupe trois types de campagnes s'étalant de mai à septembre :

- un suivi journalier à Haulmé,
- des cycles nycthémeraux en mai et juillet,
- des profils de la frontière franco-belge à Monthermé.

**1977** avantage : échantillonnage complet permettant de visualiser les variations spatio-temporelles (saison, mois, jour, linéaire du cours d'eau)  
inconvénient : absence de données en période hivernale.

En **1997** (tableau ci-dessous ), le protocole est différent. Il s'agit uniquement d'un suivi à Haulmé sur toute l'année avec un pas d'échantillonnage de deux semaines.

**1997** avantage : données sur une année complète  
inconvénient : pas de valeurs nycthémeraales ni de profil sur tout le linéaire.

Malgré ces différences de protocoles, **il se dégage une nette dégradation du cours d'eau de 1977 à 1997**. Ceci d'autant plus que le protocole actuel de 1997 ne permet pas de visualiser certaines variations (nycthémeraales, spatiales...).

PARAMETRES	UNITES	SEQ-Eau 1999								Directives CEE – Décret 91-1283			
		Fonction « Potentialités biologiques »				Usage Aquaculture				Eaux salmonicoles		Eaux Cyprinicoles	
										G	I	G	I
Température de l'eau	T°	°C	21,5		25	28							
Température de l'air		°C											
PH	pH	-	6,5-8,2	6-8,5	5,5-9	4,5-10		6,5-8			De 6 à 9		6 à 9
Conductivité à 25°C	Cond	µS/cm											
Titre Alcalimétrique Complet	TAC	°F						37,5					
Oxygène dissous	O <sub>2</sub> d	MgO <sub>2</sub> /I	8	6	4	3		7	5	50%≥9 et 100%≥9	50%≥9	50%≥8 et 100%≥5	50%≥7
Saturation en oxygène	%O <sub>2</sub>	%	90	70	50	30							
Matières en suspension	MES	Mg/I	25	50	100	150		10	50	≤25		≤25	
Demande Chimique en Oxygène	DCO	MgO <sub>2</sub> /I	20	30	40	80							
Demande biochimique en Oxygène	DBO <sub>5</sub>	MgO <sub>2</sub> /I	3	6	10	25		5	10	≤3		≤6	
Ammonium	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Mg/I	0,1	0,5	2	5				≤0,04	≤1	≤0,2	≤1
Azote Kjeldahl	NKj	MgN/I	1	2	4	10							
Nitrates	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	Mg/I	2	10	25	50		10	100	3		6	
Nitrites	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>	MgN/I	0,03	0,1	0,5	1		0,03	1	≤0,01		≤0,03	
Ammoniac non ionisé	NH <sub>3</sub>	MgN/I								≤0,005	≤0,025	≤0,005	≤0,025
Orthophosphates	PO <sub>4</sub>	Mg/I	0,1	0,5	1	2							
Phosphore total	Pt	MgP/I	0,05	0,2	0,5	1		0,01	3				

Valeurs limites de chaque classe de qualité.

G :Guide= valeur limite des paramètres qu'il est souhaitable de ne pas dépasser.

I : Impérative= valeur limite des paramètres.

DUBOST&PEDON – Plan de gestion piscicole 2001

		SEMOY de la frontière belge jusqu'à Monthermé			
		Mai-Sept 1977		Qualité	Observations
PARAMETRES	UNITES	Minima	Maxima		
Température de l'eau	T° °C	10,4	23		Du 9 mai 1977 au 15 septembre 1977
Température de l'air	°C	4,5	20,6		17°C jusqu'en mai >20°C dès juin
PH	pH	7	10,1	> I Salmo	Saison estivale 1977 d'une année pas très chaude
Conductivité à 25°C	Cond μS/cm	87	120		PH 7 à 5h du matin, pH 9,6 à 18h
Titre Alcalimétrique Complet	TAC °F	3	4		
Oxygène dissous	O <sub>2</sub> d MgO <sub>2</sub> /l	6,5	11,2	< G Salmo	
Saturation en oxygène	%O <sub>2</sub> %	80	130		
Matières en suspension	MES Mg/l	5	14		
Demande Chimique en Oxygène	DCO MgO <sub>2</sub> /l	4	29		Autoépuration de la frontière vers l'aval
Demande biochimique en Oxygène	DBO <sub>5</sub> MgO <sub>2</sub> /l	1	2,9		Toujours inférieur à 3 mgO <sub>2</sub> /l
Ammonium	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> Mg/l	0,03	0,2	> G Salmo	
Azote Kjeldahl	NKj MgN/l	0,2	0,4		
Nitrates	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> Mg/l	1	8,2	> G Salmo et Cyp.	
Nitrites	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> MgN/l	0,02	0,08	> G Salmo et Cyp.	
Ammoniac non ionisé	NH <sub>3</sub> MgN/l				
Orthophosphates	PO <sub>4</sub> Mg/l	0,14	2,5		Maximum obtenu dans la nuit du 5/7/77, moyenne de 0,55 mg/l
Phosphore total	Pt MgP/l				

		SEMOY à Haulmé			
		Janv-Déc 1997		Qualité	Observations
PARAMETRES	UNITES	Minima	Maxima		
Température de l'eau	T° °C	0,5	24,2		Du 15-01-1997 au 18-12-1997 entre 8 et 14 heures
Température de l'air	°C				>20°C à partir de mi juillet jusqu'à mi septembre 1997
PH	pH	7,4	9,8	> I Salmo et Cyp.	Valeurs maximales relevées au printemps et à l'automne 1997
Conductivité à 25°C	Cond μS/cm	112	214		
Titre Alcalimétrique Complet	TAC °F				16 valeurs ≥9 sur 24 mesures, certaines valeurs inférieures à 7
Oxygène dissous	O <sub>2</sub> d MgO <sub>2</sub> /l	6,4	16,9	< G Salmo	
Saturation en oxygène	%O <sub>2</sub> %	61	175		
Matières en suspension	MES Mg/l	0,4	115	>G Salmo et Cyp.	Maximum obtenu en fév. 1997, autres valeurs ≤ 13,4 mg/l
Demande Chimique en Oxygène	DCO MgO <sub>2</sub> /l	8	61		
Demande biochimique en Oxygène	DBO <sub>5</sub> MgO <sub>2</sub> /l	0	4	> G Salmo	Valeurs maximales en été et automne 1997
Ammonium	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> Mg/l	0,09	0,37	> G Salmo et Cyp.	
Azote Kjeldahl	NKj MgN/l	0,8	4,25		
Nitrates	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> Mg/l	1,1	14,4	> G Salmo et Cyp.	
Nitrites	NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> MgN/l	0,01	0,09	> G Salmo et Cyp.	
Ammoniac non ionisé	NH <sub>3</sub> MgN/l				
Orthophosphates	PO <sub>4</sub> Mg/l	0	0,251		
Phosphore total	Pt MgP/l	0	0,384		



## **SEMIOY**

Actuellement, la Semoy présente des paramètres qui à certaines périodes peuvent s'avérer dangereux pour les poissons les plus sensibles. Ainsi la température, le pH et l'Oxygène dissout atteignent des seuils difficilement tolérables pour les Salmonidés. Des poissons plus résistants comme les Cyprins peuvent supporter des Températures supérieures à 20°C en période estivale, des valeurs d'Oxygène dissout inférieures à 7 mg O2/I et des DBO5 comprises entre 3 et 6 mg O2/I et des DBO5 comprises entre 3 et 6 mg O2/I.

D'autres paramètres peuvent s'avérer dangereux pour l'ensemble des poissons. Il s'agit des grandes variations de pH (de 7 à 10), les formes azotées comme les nitrites et l'ammonium - ce dernier pouvant se transformer en ammoniac (NH3) selon les valeurs de pH, la température et les teneurs en NH4+ -. Les Matières en suspension ont tendance à augmenter depuis 1977 et sont ponctuellement supérieures à la valeur guide.

La présence des nutriments (nitrates, orthophosphates), des fortes températures estivales et de l'ensoleillement du cours d'eau contribuent à un fort développement végétal dans le lit mineur. Cela a comme conséquence de fortes variations de teneurs en oxygène avec des chutes en fin de nuit et début de jour souvent nuisible à la vie piscicole.

**Pour l'ensemble de ces constatations, la Semoy s'avère peu propice à accueillir des Salmonidés mais est un milieu plus favorable à la vie Cyprinicole et au développement du Brochet (voir fiche ci-après).**


<b>Température</b>		
<del>SALMONIDES</del>		CYPRINIDES


<b>Oxygène dissous</b>		
<del>SALMONIDES</del>		CYPRINIDES

<b>pH</b>		
<del>SALMONIDES</del>		<del>CYPRINIDES</del>

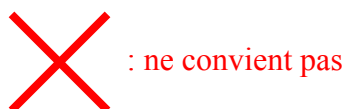
<b>NO2-</b>		
SALMONIDES		CYPRINIDES

<b>NH4+</b>		
SALMONIDES		CYPRINIDES

<b>NH3</b>		
SALMONIDES		CYPRINIDES

<b>DBO5</b>		
SALMONIDES		CYPRINIDES

<b>MES</b>		
SALMONIDES		CYPRINIDES



## ↪ Pollution métallique

Les entreprises métallurgiques de la vallée de la Semoy française spécialisée notamment dans le traitement de surface et la galvanisation génèrent une pollution industrielle mal connue. Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, cinq entreprises importantes sont soumises au contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.). Les petites P.M.E. et ateliers artisanaux peuvent générer une pollution chronique. La présence de zinc, chrome, nickel a déjà été relevé.

Le bassin de la Semoy draine des cours d'eau de bonne qualité dans l'ensemble, même si la rivière présente des signes de pollution visuelle domestique. Les affluents quant à eux voient leur capacité biogénique limitée.

\* les indices se différencient par les modalités d'échantillonnage des invertébrés  
I.B. : note de 0 à 10  
I.Q.B.G. : note de 0 à 20

### ***2.1.6 Vie piscicole***

La Semoy française est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole, les affluents sont eux en 1<sup>ère</sup>. Les espèces les plus représentées en Semoy sont : brochet, barbeau fluviatile, ablette, vandoise, goujon et hotu. Les truites (*Trutta fario*) et les brochets (*Esox lucius*) ne doivent leur maintien que par des rempoissonnements, leurs zones de frayères s'étant considérablement raréfiées.

Les affluents sont essentiellement peuplés de truites et de leurs espèces d'accompagnement. Ces nombreuses truites, de petites tailles, ont un caractère sauvage du fait des abondantes zones de frayères. Les affluents seraient considérés comme pépinières pour la Semoy si les communications entre les cours d'eau étaient rétablies.

Compte tenu de la géologie et à l'inverse de la zonation de la plupart des cours d'eau définie par HUET, la Semoy se comporte à sa source comme une rivière de plaine avec présence de barbeaux en Lorraine belge ; torrentielle en Ardenne, elle accueille la truite et ses espèces d'accompagnement.

La Semoy était jadis fréquentée par le saumon atlantique. Ce poisson migrateur a disparu dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Des relevés de terrains ont permis d'établir la cartographie des zones susceptibles d'accueillir une population de saumon, celles-ci représentent 60 ha. Les essais d'alevinage réalisés de 1989 à 1991 montrent l'inaptitude actuelle de la Semoy française à accueillir le saumon malgré ses caractéristiques morphodynamiques favorables. La qualité de l'eau semble le principal facteur limitant surtout en raison d'une forte eutrophisation. La mise en évidence d'une survie correcte dans les ruisseaux affluents (mais où se posent des problèmes de croissance et de prédation par la truite) et dans la Semoy amont en Belgique où le service de la pêche de la région wallonne a également fait des essais, vient étayer cette analyse. Par ailleurs, les problèmes importants de migration ne sont pas réglés. On compte 36 barrages pour accéder à la Semoy depuis l'estuaire, la plupart étant équipée de passes à poissons anciennes, peu fonctionnelles. Une étude diagnostic des possibilités de franchissement amont et aval est nécessaire pour évaluer les pertes au cours de la migration fluviale.

### **2.1.7 Patrimoine naturel**

Les cinq communes de la vallée de la Semoy possèdent un patrimoine naturel tout à fait remarquable. La rivière a totalement façonné le relief ; outre ses méandres, la Semoy présente des effets de défilé et ses affluents ont des allures de ravins. Les points de vue sont nombreux ; plusieurs sites naturels sont classés ou inscrits, à savoir pour les principaux d'entre eux :

- la totalité de la commune d'Haulmé
- le Roc La Tour
- la Roche aux Corpias
- la Roche à Sept Heures.

Par ailleurs, le marais des Hauts Buttés fait l'objet d'un arrêté de biotope. L'ensemble du territoire est classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.) dont 870 ha reconnus « sites d'intérêt communautaire ». L'étude d'intégration dans le réseau NATURA 2000 est en cours. Les 2 sites retenus actuellement sont : Les zones de Tourbières, le Ravin de l'Ours.

13 plantes protégées sont présentes dans le Marais dont 7 le sont au titre de la réglementation en vigueur.

Certaines ont une répartition boréale ou montagnarde, d'autres une répartition atlantique.

Pour la plupart, elles sont inféodées :

- aux milieux humides des tourbières :

#### ***Flore :***

- . la Trientale d'Europe
- . l'Orchis des sphaignes (la seule station en France)
- . la Droséra à feuilles rondes (célèbre plante carnivore)
- . la Canneberge
- . le Lycopode en massue
- . l'Osmonde royale

#### ***Faune :***

- . le tétras lyre (petit coq de bruyère)
- . le papillon bolaria aquilanoris (protégé)
- . la gélinotte des bois
- . la libellule cordulegastre annelé
- . de nombreux pics de Scandinavie

- aux prairies alluviales de la Semoy :

#### ***Flore :***

- . l'acore faux roseau
- . le butome en ombrelle
- . le pâturin des marais
- . l'impatiencia n'y touchez pas

***Faune :***

. la musaraigne de Miller

. le castor : cette espèce protégée a trouvé des sites favorables à son expansion sans dommages pour les propriétés riveraines. Depuis 1999, le castor est réapparu dans le Bassin de la Semoy suite à des lâchers inférieurs en Belgique.

Côté belge, le milieu naturel est aussi riche, 29 réserves et 12 zones humides d'intérêts biologiques sont répertoriées.

## 2.2 Milieu Humain

---

### 2.2.1 Population et habitat

Globalement, le bassin de la Semoy compte 75 000 habitants sur 1350 km<sup>2</sup>, soit une densité de population ne dépassant pas 55 hts/km<sup>2</sup>.

Dans sa partie française, les cinq communes de la Vallée de la Semoy totalisaient 6 061 hts en 1999, concentrés le long de la rivière. Près de 1 200 hts sont dispersés dans les hameaux de Linchamps, Naux, Navaux, Nohan...

Depuis 1975, les communes du canton de Monthermé ont perdu 13.95 % de leurs habitants (Département : 7 %). La restructuration de l'industrie métallurgique a entraîné le départ d'une partie de la population active vers l'extérieur des Ardennes.

Nonobstant, la population de la vallée de la Semoy tout comme celle du département des Ardennes reste jeune comparée à la France entière.

-	<b>Solde migratoire 1982-1990 :</b>	
	Canton de Monthermé	- 1,2
	Ardennes	- 0,72
-	<b>Population – de 20 ans en 1990 :</b>	
	Canton de Monthermé	29,7 %
	Ardennes	29,2 %
	France	26,5 %

### ***2.2.2 Agriculture***

Avant guerre, la vallée de la Semoy française était vouée à l'élevage bovin et aux cultures maraîchères. Le dernier agriculteur a cessé son activité en 1980 ; la déprise agricole a alors entraîné la prolifération de friches et de micro-boisements résineux en fond de vallée.

Peu à peu le paysage s'est totalement fermé et dégradé. Cette évolution n'est par ailleurs pas sans poser des problèmes hydrauliques en période de crue, les plantations d'épicéas faisant effet de barrage.

Face à une telle situation, les élus ont mis en place une politique de reconquête du paysage par la maîtrise du foncier. Les communes d'Haulmé et Tournavaux ont ainsi acheté en 1996, 23 ha que la S.A.F.E.R. avait peu à peu acquis. La valeur vénale du foncier non bâti étant élevée (20 000 F/ha), l'Etat et le Département ont très fortement financé cette opération. Les communes de Thilay et Tournavaux viennent d'acquérir 30 ha supplémentaires en 2000.

Ces prairies sont louées à un agriculteur de la Vallée de la Meuse qui y pratique l'estive de vaches allaitantes.

En Belgique, l'activité agricole occupe 26 % du bassin versant de la Semois, soit 34 500 ha. 1 397 exploitations pratiquent l'élevage de 95 000 bovins, de race Holstein pour les vaches laitières et blanc bleu belge pour les vaches allaitantes. Tout comme en France, il existe des programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevage afin de limiter les pollutions.

### **2.2.3 Forêt**

La forêt occupe 8 700 ha, soit 85 % du territoire des cinq communes françaises. Celle-ci appartient majoritairement à l'Etat et aux communes, seulement 2 000 ha sont possédés par des privés.

Sur ces terrains primaires de schistes et quartzites, domine un taillis sous futaie de type chênaie à charme sur les meilleurs sols et chênaie à bouleaux ailleurs. Ces peuplements souvent dégradés par les différentes influences humaines (guerres, coupes abusives) ont fait place à des futaies résineuses d'épicéas principalement ou de douglas sur environ 40 % de la surface boisée. Depuis quelques années, l'enrésinement est limité aux sols les plus pauvres du plateau, hors du champ de vision de la vallée.

En Belgique, agriculture et forêt se partagent plus harmonieusement l'occupation de l'espace et les bois n'occupent que 60 à 65 % du territoire.

## 2.2.4 Industrie

Comme en témoignent à Linchamps les vestiges d'un des plus anciens hauts fourneaux du département, le sidérurgie s'est développée dès le XVI<sup>e</sup> siècle dans la vallée de la Semoy française. On y trouvait réunis des dépôts de limonite ferrugineuse, l'eau utilisée comme force motrice et le bois comme combustible. Une petite métallurgie de transformation vint alors compléter l'économie agro-forestière.

Un tissu très dense d'ateliers artisanaux appelés « boutiques » et de P.M.E. se consacre actuellement à la forge et l'estampage ; savoir-faire et capacité de fabriquer de petites séries à la demande leur permettent de travailler pour les industries de pointe (automobile, marine, T.G.V.).

Globalement la vallée de la Semoy a bien résisté à la crise qui a frappé l'industrie métallurgique ces vingt dernières années. Durant cette période, le département des Ardennes a quant à lui perdu 18 000 emplois, soit 50 % des postes de travail dans ce secteur d'activité . Le taux de chômage reste inférieur à la moyenne départementale 11,80 % (Ardennes : 12,2 %).

Néanmoins certaines entreprises connaissent des difficultés et bon nombre de boutiques n'auront pas de repeneur. Il importe donc de diversifier les activités de la vallée.

Le bassin de la Semoy belge est quant à lui très peu industrialisé, il ne compte que quelques P.M.E. familiales dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation (salaisons, abattoirs).

Actifs ayant un emploi :	2 299
Dont salariés	1 882
-----	
Emplois industriels de la vallée de la Semoy française :	
. 1975	2 051
. 1985	1 492
. 1997	1 547

Une étude permettant d'appréhender la situation des divers rejets et de leurs impacts se déroulera courant 2002-2003. le cahier des charges proposé est rédigé, la consultation sera lancée cet été.



### **2.2.5 Tourisme**

Actuellement, dans les cinq communes françaises, l'activité touristique n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Tant que l'industrie métallurgique assurait le plein emploi, les habitants n'ont pas cherché à diversifier leurs sources de revenus, alors qu'il existe de réelles potentialités en vallée de Semoy.

Il suffit de passer le poste frontière pour mesurer l'ampleur de l'activité touristique en basse Semois belge même si, son développement un peu anarchique n'a pas toujours été paysagèrement heureux. Le nombre de lits touristiques y avoisine 50 000, dont 55 campings totalisant 7 000 emplacements.

Pour les Belges, l'Ardenne représente leur unique montagne et leur province septentrionale. Cette mise en valeur touristique est très ancienne, elle a commencé juste après la première guerre mondiale. Actuellement les Belges n'ont plus la possibilité de créer de nouveaux pôles d'hébergement et de loisirs dans le lit de la basse Semois tant celui-ci a été urbanisé.

La Semoy française qui a conservé tout son charme d'espace naturel et sauvage peut à juste titre miser sur le développement d'un tourisme nature (pêche, canoë-kayak, randonnée, découverte de la faune et de la flore...). En période estivale, plusieurs autobus belges traversent, chaque jour, la vallée, mais ceux-ci ne s'arrêtent qu'aux points de vue. L'absence de produits touristiques ne leur permet pas de faire étape. Les mairies sont de plus en plus sollicitées quant aux possibilités d'hébergements et de restauration. Tous ces éléments témoignent de réelles potentialités touristiques.

#### **Capacité d'hébergement**

---

12 gîtes ruraux  
3 chambres d'hôtes  
4 campings (595 emplacements)  
238 résidences secondaires

## 2.2.6 Usages de l'eau

### . Les ouvrages hydrauliques

Les possibilités d'usage de la force hydraulique ont conditionné par le passé l'implantation des activités métallurgiques aux confluences de la Semoy et de ses affluents et aux biefs.

La force hydraulique n'est maintenant guère utilisée, les ouvrages existants manquent d'entretien, voire sont en état de délabrement avancé.

#### Ouvrages hydrauliques existants

- seuil immergé à l'entrée de Navaux
- canal voûté à Navaux avec son barrage déversoir
- prise d'eau de l'ancien moulin de Nohan
- barrage déversoir d'Haulmé hauteur de chute 80 cm
- moulin d'Haulmé
- barrage de Phade à Monthermé hauteur de chute 1,50 m infranchissable avec passe à poissons peu fonctionnelle
- barrage déversoir de la SEFAC à Monthermé hauteur de chute 1,40 m infranchissable
- barrage de l'usine STEVENIN-NOLLEVAUX sur le ruisseau St Jean – infranchissable, fonctionne

### . Alimentation en eau potable

La quasi-totalité des habitants de la vallée de la Semoy sont alimentés en eau potable par quatre pompages et un captage réalisé dans la nappe alluviale. Seule la commune de THILAY possède par ailleurs des sources superficielles situées sur le versant. Les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique. Blossette et la Charnois ont été déclaré d'utilité publique en 1998.

La commune de HAUTES-RIVIERES dispose d'une eau dont la qualité bactériologique et la teneur en nitrates (en moyenne 15 mg/l avec des pointes de 25) est à surveiller. Le puits est en relation plus ou moins nette avec la rivière.

#### . La pêche :

La gestion piscicole et halieutique du bassin versant de la Semoy est assurée par trois Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) qui sont :

- APPMA « la Loutre » Les Hautes-Rivières
- APPMA « la Truite » Thilay
- APPMA « le Réveil » Monthermé

Les sociétés des Hautes-Rivières et de Thilay gèrent 18 km sur les 21 km de la Semoy. Elles délivrent environ 1 000 cartes de pêche annuelles. Sur ce cours d'eau domanial, de nombreux autres pêcheurs français ou belges viennent s'adonner à leur loisir. Au total 4 à 5 000 pêcheurs fréquentent cette portion de rivière. La préoccupation principale de ces sociétés de pêche reste la gestion des déversements massifs de truites de bassin et autres espèces d'élevage.

Il existe néanmoins une intention d'intervention sur le milieu : à Hautes-Rivières, les adhérents de la société de pêche locale organisent des journées de travaux sur le ruisseau St Jean ; à Thilay, l'association A.B.S. et la société de pêche locale ont mis en place et effectué un programme de renaturation d'un marais et de son ruisseau médian. Ces actions méritent attention, elles doivent s'inscrire dans un schéma de gestion plus large.

#### . Canoë-kayak :

Il existe un club de canoë-kayak à Hautes-Rivières. Par ailleurs, la base de loisirs départementale d'Haulmé organise également des sorties.

Localement côté français cette pratique reste modeste, par contre en période estivale ce sont entre 200 et 400 embarcations qui chaque jour viennent de Belgique dans nos cinq communes de la Semoy.

#### . Campings au bord de l'eau

Les quatre campings de la Semoy totalisant 595 emplacements sont situés au bord de l'eau. Il n'existe aucune baignade surveillée, mais l'on se baigne en différents endroits notamment aux abords des campings. Uniquement hivernales, les crues ne viennent pas perturber le fonctionnement des campings. Néanmoins une réflexion sur des plans d'évacuations en cas d'urgence de hautes eaux sera menée.

En Belgique, onze sites sont régulièrement contrôlés sur le plan de la qualité bactériologique d'une année à l'autre, il est fréquent que 50 % de ces sites présentent des qualités incompatibles avec la baignade.

Au travers de ce dossier de candidature à un Contrat de Rivière, les communes de la vallée de la Semoy manifestent la volonté de procéder à une gestion intégrée du bassin versant comprenant non seulement un important programme d'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi d'autres actions prenant en compte l'ensemble des fonctions du cours d'eau telles la restauration du lit majeur, la réhabilitation du milieu aquatique afin de rendre à la Semoy une qualité optimale, la mise en valeur du milieu naturel et la création de produits touristiques.

Ce dossier s'inscrit dans une démarche encore plus globale de développement local avec notamment la mise en œuvre d'un contrat paysage et la réalisation d'un schéma de développement touristique.

Ont participé à la définition des orientations et des actions à mettre en œuvre le Conseil Général des Ardennes, le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'Environnement Champagne-Ardenne, la DDAF, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Supérieur de la Pêche ; la Mission Interservices Eau s'est quant à elle montrée très favorable à cette initiative.

Pour un département comme les Ardennes qui jusqu'alors, n'entretient que très peu de relations avec les provinces belges voisines, la gestion transfrontalière de la rivière constitue une action tout à fait innovante. Des liens durables ont déjà commencé à s'instaurer entre élus, administrations et associations des deux pays.

Ce contrat de rivière va amplifier la dynamique des communes qui, depuis quelques années, au travers notamment de l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy, ont déjà entrepris de gros travaux de réhabilitation des berges et de la plaine alluviale et qui dès 1997 se sont engagées dans un important programme d'assainissement des eaux usées.

---

## TITRE 3. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

---

### 3.1 Rappel des objectifs préalables

---

Le projet de Contrat de Rivière Semoy a été présenté au Comité d'Agrément des Contrats de Rivière le 13.01.1998.

Dans le dossier de présentation, il était mentionné la dégradation du milieu naturel des cours d'eau tels que développés dans les paragraphes précédents. Les actions à mener doivent aller dans le sens de la restauration du patrimoine naturel et notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cependant, trois objectifs préalables devraient être respectés :

- La restauration des potentialités naturelles de la rivière
- La continuité de la maîtrise des risques naturels
- La gestion du patrimoine naturel

### 3.2 Définition des objectifs du Contrat

---

Les objectifs du Contrat de Rivière Semoy ont été validés en comité de rivière suite aux constats et aux études réalisées en Semoy depuis une dizaine d'années.

Les conclusions du diagnostic ont confirmé une impression générale ressentie à l'échelle du bassin versant : **la dégradation du milieu naturel**. A l'origine, une somme de facteurs liés dont aucun n'est prépondérant.

Dés lors, s'impose une nécessité commune: **la restauration des potentialités naturelles de la Semoy**. Cette restauration doit être menée conjointement et en harmonie avec une préoccupation majeure des riverains : **la continuité de la maîtrise des risques naturels (inondations, transport solide)**.

Un troisième objectif vient parfaire le champ d'action du présent contrat : **la gestion du patrimoine naturel**.

Ces trois grands axes qui peuvent paraître, sous certains aspects, antagonistes, ont été respectés et conciliés lors de la définition des aménagements à mettre en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière.

Cette concertation a permis d'engager un dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement des bassins versants, dialogue qui se poursuivra à l'avenir avec pour objectif une approche plus respectueuse de l'environnement des cours d'eau.

Le comité de Rivière a été mis en place par arrêté préfectoral, le 11 décembre 1998. Il est constitué de 3 grands collèges :

- Collectivités territoriales
- Usagers, associations et socio-professionnels
- Administrations et Etablissements Publics

Cette stratégie a été définie en étroite relation avec celle du Contrat de Rivière Semois, et a été reprise intégralement dans le document d'objectifs du programme transfrontalier Interreg III, à savoir :

- Coordination
- Communication
- Amélioration des connaissances
- Gestion piscicole
- Entretien écologique des cours d'eaux

Ainsi, le Contrat de Rivière Semoy se fonde sur les trois objectifs généraux suivants :

**OBJECTIF 1**

- L'amélioration de la qualité des eaux

**OBJECTIF 2**

- La restauration des cours d'eau et la gestion des risques

**OBJECTIF 3**

- La valorisation du patrimoine naturel et des paysages.

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont envisagées à deux niveaux, définissant quatre volets ;

<b>Volet</b>	<b>Thème</b>
A	Amélioration de la qualité de l'eau
B1	Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages
B2	Gestion des risques liés à l'eau
C	Entretien des cours d'eau, animation et suivi technique

Le tableau de la page suivante résume les moyens qui seront mis en œuvre dans le Contrat de Rivière pour atteindre les objectifs définis.

Les 4 volets A, B1, B2 et C ont été décomposés en sous-volets qui précisent les grandes lignes d'action.

◆ **Volet A**

Les sous-volets A1, A2, A3 correspondent aux trois domaines nécessitant une maîtrise des effluents : domestiques, industriels, agricoles.

Les actions programmées ont pour objectif principal le respect des objectifs de qualité assignés par arrêtés préfectoraux.

Toutefois, elles permettront, à long terme, d'améliorer la bactériologie des eaux de la Semoy, de réduire les rejets en composés azotés et phosphatés, de réduire les risques d'eutrophisation.

◆ **Volet B1**

Les sous-volets B1.1 à B1.7 répondent aux objectifs généraux 1 et 2. Ils visent à redonner à la rivière ses potentialités naturelles tout en conservant la gestion des risques naturels.

◆ **Volet B2**

Les sous-volets B2.1 à B2.5 répondent à l'objectif général n°2. Ils visent à redonner à la rivière ses potentialités naturelles d'écoulement tout en conservant la gestion des risques naturels liés aux hautes eaux.

◆ **Volet C**

Les sous-volets C1, C2, C6, C7 et C8 répondent à l'objectif général n°3. Ils visent à contrôler régulièrement l'impact de l'ensemble des actions et des travaux réalisés dans le bassin Semoy. Les sous-volets C3, C4, C5 et C9 apportent une réponse à la demande croissante permettant de réconcilier les usages de l'eau et les usagers potentiels, en redonnant une place à l'eau et en retrouvant une rivière "*Milieu de vie*".

<b>Volets</b>	<b>Sous-Volets</b>		<b>Permettant d'atteindre les objectifs</b>		
A	A1	Assainissement des collectivités locales	1		
	A2	Etude relative aux rejets industriels et artisanaux	1		
	A3	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière	1		
B1	B1.1	Restauration du lit majeur		2	
	B1.2	Protection des berges dégradées, par génie végétal		2	
	B1.3	Aménagement de frayères		2	3
	B1.4	Mise en place d'un plan de gestion piscicole		2	3
	B1.5	Valoriser les relations à l'eau			3
	B1.6	Gestion de la plaine alluviale		2	3
	B1.7	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues			3
B2	B2.1	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables		2	
	B2.2	Annonce de crues		2	
	B2.3	Amélioration des écoulements		2	
	B2.4	Protéger les biens d'intérêt public		2	
	B2.5	Réaménagement des ouvrages hydrauliques		2	
C	C1	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière		2	3
	C2	Etude de Plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir pêche		2	3
	C3	Canoë-Kayak			3
	C4	Randonnée			3
	C5	Hébergement - Restauration			3
	C6	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique			3
	C7	Études	1	2	3
	C8	Création d'une cellule de suivi de Contrat	1	2	3
	C9	Maison de la Semoy	1	2	3
	C10	Communication - Information	1	2	3

### 3.3 VOCATIONS PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES

Les trois objectifs généraux définis pour le Contrat de Rivière peuvent se décliner en vocation pour chacun des secteurs.

Cette classification par tronçons homogènes reste subjective mais permet d'appréhender les grandes tendances des aménagements programmés au Contrat de Rivière.

	Cours d'eau	Secteurs	Objectifs
S	Semoy		<p><b><u>OBJECTIF 1</u></b> La qualité des eaux</p> <p><b><u>OBJECTIF 2</u></b> La restauration du cours d'eau</p> <p><b><u>OBJECTIF 3</u></b> La qualité du patrimoine naturel</p>

	Cours d'eau	Secteurs	Objectifs
S1	Semoy	Frontière - Pont Hautes-Rivières	O1 et O2
S2	Semoy	Pont Hautes-Rivières – Pont Nohan/Semoy	TOUS
S3	Semoy	Pont Nohan/Semoy – Pont Thilay	TOUS
S4	Semoy	Pont Thilay – Pont Haulmé	O1 et O2
S5	Semoy	Pont Haulmé – Barrage de Phades	TOUS
S6	Semoy	Phades – Meuse / confluence Meuse	O2
SJ1	Saint Jean	Confluence Semoy – Pont Linchamps	O2 et O3
SJ2	Saint Jean	Pont Linchamps – Frontière Belge	O2
Na	Narbruay		O2
Ch	Charme		O2
Ri	Rivette		O2
Be	Bertembas		O2
Ly	Lyre		O2
Gy	Gyre		O2
Ho	Houru		O2
Bj	Bois Jean		O2



### **3.4 MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Le bassin versant de la Semoy est composé de 5 communes dont les 4 amonts forment la Communauté de communes de la Semoy, maître d'ouvrage des Contrats Rivière et Pour le Paysage.

La commune de Monthermé, confluence entre Meuse et Semoy, partenaire adhérente du Contrat de rivière aura un fonctionnement conventionné avec la communauté de communes pour les actions qui se réaliseront sur son territoire.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy se retrouve maître d'ouvrage du programme.

---

## **PARTIE 2**

# **CONTRAT ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

---

## **TITRE 1. LE CONTENU DU CONTRAT**

---

Le Contrat de Rivière Semoy est un engagement de tous ses partenaires pour une durée de 5 à 7 ans. Par leur signature, les partenaires en acceptant son contenu et s'engagent à en assurer le bon déroulement tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des opérations inscrites.

### **ARTICLE 1 : BASSIN VERSANT CONCERNE**

---

Le périmètre du présent contrat est le bassin versant de la Semoy. Sa superficie est d'environ 95 Km<sup>2</sup>.

Les principaux cours d'eau drainant le bassin versant de la Semoy sont :

- **La Semoy**
- **Le Saint Jean**

Le Contrat de Rivière Semoy concerne 5 communes qui sont totalement dans l'aire du bassin versant et dont 4 sont membres de la Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

### **ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT**

---

La mise en œuvre du présent contrat s'échelonne sur une durée de cinq années pleines à compter de la signature. Certaines opérations inscrites au Contrat et dont les dossiers de demande de subvention ont été déposés et ont été engagés dès 1998.

### **ARTICLE 3 : CONTENU DU PROGRAMME**

---

Le présent contrat comprend 4 volets d'actions complémentaires :

- Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau
- Volet B1 : Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages
- Volet B2 : Gestion des risques liés à l'eau
- Volet C : Entretien des cours d'eau, animation et suivi technique

Ces actions permettant d'atteindre les trois principaux objectifs du Contrat de Rivière :

- **OBJECTIF 1**  
La qualité des eaux
- **OBJECTIF 2**  
La restauration du cours d'eau
- **OBJECTIF 3**  
La qualité du patrimoine naturel

### **VOLET A : Amélioration de la qualité des eaux**

Le programme d'amélioration de la qualité des eaux vise à maîtriser les différents types de pollutions à leur source afin de restaurer les potentialités des milieux aquatiques et de protéger les ressources en eaux superficielles et souterraines.

Les différentes sources de pollution identifiées sont :

- Les pollutions d'origine domestique, (pic en été dû à la fréquentation estivale en amont)
- Les pollutions d'origine industrielle
- Les pollutions diffuses d'origine agricole (Semois belge).

Les opérations du volet A du Contrat de Rivière ont pour objectif de participer à la maîtrise de ces pollutions avec pour optique le respect des objectifs assignés de qualité des eaux.

Elles sont réparties en trois thèmes :

- A1 : Assainissement des collectivités locales
- A2 : Etude relative aux rejets industriels et artisanaux
- A3 : Suivi physico-chimique et hydrobiologique de la Rivière

### **VOLET B1 : Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des paysages**

Le programme de mise en valeur des cours d'eau a dans un premier temps pour principaux objectifs :

- De restaurer les potentialités naturelles des milieux aquatiques de la Semoy et d'assurer leur pérennité dans le temps, en complément des opérations pour l'amélioration de la qualité de l'eau.
- D'assurer la protection des biens et des personnes contre les risques naturels ;

Le bénéfice de ces mesures pour la protection et la gestion de l'environnement permet d'envisager, en complément, des opérations de valorisation des milieux dans l'optique d'un tourisme « vert » que la région s'attache globalement à développer.

Dans cette optique, la Semoy pourra retrouver autant auprès des populations locales que touristiques, son caractère fédérateur entre les paysages naturels aux attraits variés et son environnement aménagé et urbanisé.

Les opérations du volet B1 se décomposent en 7 sous-volets :

- B1.1 : Restauration du lit majeur
- B1.2 : Protection des berges dégradées, par génie végétal
- B1.3 : Aménagement de frayères
- B1.4 : Mise en place d'un plan de gestion piscicole sur affluents
- B1.5 : Valoriser les relations à l'eau
- B1.6 : Gestion de la plaine alluviale
- B1.7 : Entretien des affleurements rocheux et des points de vues

## **VOLET B2 : Gestion des risques liés à l'eau**

Les opérations du volet B2 se décomposent en 5 sous-volets :

- B2.1 : Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables
- B2.2 : Annonce de crues
- B2.3 : Amélioration des écoulements
- B2.4 : Protéger les biens d'intérêt public
- B2.5 : Réaménagement des ouvrages hydrauliques

## **VOLET C : Entretien des cours d'eau, Animation et suivi technique**

Les objectifs des trois volets A, B1 et B2 ne pourront être atteints et maintenus durablement que si parallèlement sont mis en place les actions du volet C qui se divisent en 10 sous-volets :

- C1 : Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière.
- C2 : Etude de plan de gestion piscicole et programme de développement du loisir pêche.
- C3 : Canoë-kayak.
- C4 : Randonnée.
- C5 : Hébergement – Restauration.
- C6 : Connaissance et mis en valeur des sites d'intérêts floristique, faunistique, géologique et archéologique.
- C7 : Etudes.
- C8 : Création d'une cellule de suivi de Contrat.
- C9 : Maison de la Semoy.
- C10 : Communication - Information

---

## **TITRE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

---

Les partenaires du Contrat de Rivière Semoy sont :

- L'Etat
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne
- Le Conseil général des Ardennes
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques des Ardennes

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ETAT**

---

L'engagement de l'Etat est celui du Ministère de l'Environnement.

Deux types de financements sont attribués pour les opérations du Contrat de Rivière.

1. Au titre des Contrats de Rivière, conformément aux circulaires du 24 octobre 1994 et du 19 décembre 1997, l'intervention de l'Etat porte sur les opérations de restauration et d'entretien du lit, de restauration et de renaturation des berges, de mise en valeur des milieux aquatiques et du paysage, sur la mise en place d'une structure de gestion et d'entretien et sur les opérations d'information et de sensibilisation des riverains et usagers.
  
2. Sera également examiné complémentairement au Contrat le financement des travaux de protection localisés des lieux habités contre les crues, répondant aux critères d'éligibilité définis par le plan décennal de restauration et d'entretien des rivières prescrit au titre de la prévention des risques naturels arrêté par le gouvernement le 24 janvier 1994

Les engagements pris par l'Etat dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, correspondant aux lois de finances. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l'affectation prioritaire des crédits d'Etat

## **ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Outre l'aide apportée au titre du Contrat Pluriannuel de Restauration des cours d'eaux, l'Agence de l'eau Rhin Meuse apportera son soutien aux opérations répondant à ses objectifs, après instruction des dossiers de demande d'aide selon les règles en vigueur à la date de la décision

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

## **ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Conformément aux dispositions de la partie 3, la Région s'engage à réserver annuellement les montants de crédits inscrits dans les fiches d'actions.

Chaque année, la Région engagera opération par opération, dans la limite des enveloppes annuelles votées par le Conseil Régional, les crédits relatifs aux opérations mentionnées dans le programme d'actions, pour l'année considérée, selon les modalités et les montants maximums qui y sont mentionnés.

Ces engagements se feront sur la base des dossiers circonstanciés parvenus à la Région préalablement au commencement des opérations et conformément aux règles en vigueur de la Région à la date de l'engagement des crédits régionaux.

## **ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES**

Dans le cadre de sa politique de développement et de soutien du patrimoine naturel ardennais, le Conseil Général des Ardennes soutiendra techniquement et financièrement les actions du Contrat de Rivière Semoy qu'il aura retenu.

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

## **ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DE L'UNION EUROPEENNE**

Dans le cadre du programme opérationnel transfrontalier Interreg II - Interreg III Wallonie - Champagne – Ardennes, Les crédits européens obtenus au titre de la mesure 2.1 axe 2 : Préservation du patrimoine naturel interviendra en complément des cofinancements.

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.

## **ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SEMOY**

Dans le cadre de ses compétences et à la faveur d'une délibération d'acceptation du document contractuel, le Maître d'ouvrage – *Communauté de communes de la Semoy* – s'engage à soutenir techniquement et financièrement les opérations de Contrat de Rivière Semoy.

Qu'elle soit orale ou écrite toute information à destination des médias (radios, presse écrite et télévisuelle) devra faire état de la nature et du montant de la participation de la Région.

Tout support relatif aux opérations du présent contrat devra comporter les logotypes des partenaires, selon la charte graphique définie ;

- ce quel que soit la nature du support : panneaux, vidéos, documents d'éditions (cartons d'invitation, brochures, plaquettes, affiches, affichettes, bulletins municipaux...);
- et ce dès qu'il s'agira d'informer, valoriser ou promouvoir directement ou indirectement les réalisations et/ou les sites concernés par les opérations.

Le Maître d'ouvrage fournira un prévisionnel des actions à entreprendre l'année suivante, au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, ainsi q'un bilan technique et financier.

## **ARTICLE 10 : ENGAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES**

---

D'autres partenaires interviendront sur des opérations ponctuelles propres à leurs politiques suivant les dossiers qui seront présentés.

Il s'agit de la Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, le Conseil Supérieur de la Pêche, les A.P.P.M.A locales, l'Association pour l'Animation des Bords de la Semoy ...etc...

Les différentes études en cours sur le bassin de la Semoy n'étant pas encore toutes terminées, il sera possible d'amender le présent document par la demande de nouveaux concours, sur des actions non estimées à ce jour, éligibles par les partenaires et proposés à leur appréciation.



---

### **TITRE 3. CONTRÔLE, REVISION, RESILIATION**

---

#### **ARTICLE 11 : SUIVI ET CONTRÔLE**

---

Le Comité de Rivière - *composition jointe en annexe* - constitué pour la préparation du présent contrat est également mandaté pour suivre la réalisation des actions du Contrat de Rivière. Il pourra s'appuyer sur un Comité Technique.

Chaque année, après accord des commissions *ad hoc*, le Maître d'Ouvrage du Contrat présentera devant le Comité de Rivière les actions menées et proposeront les opérations pour l'année suivante en conformité avec le programme faisant l'objet du Contrat.

Le bilan annuel et le programme des travaux arrêtés pour l'année suivante seront adressés avec les devis correspondants aux différents partenaires signataires.

Le suivi et le contrôle de l'avancement des actions du contrat de rivière doivent se conclure à terme par un bilan tant qualitatif (état du milieu) et quantitatif (taux de réalisation des actions) que social (appropriation des objectifs du contrat par les acteurs).

#### **ARTICLE 12 : REVISION**

---

Toute révision du Contrat de Rivière se fera sous forme d'avenant pour permettre notamment :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtés,
- l'ajout au programme d'actions qui n'auraient pu être inscrites au contrat initial (suite par exemple à des schémas directeurs d'assainissement).

Le Comité de Rivière se prononcera sur ces modifications et veillera à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

#### **ARTICLE 13 : MODALITES DE RESILIATION**

---

La résiliation du présent contrat peut intervenir par faute d'accord entre les parties.

Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes des différentes collectivités.

La décision de résiliation qui aura forme d'un avenant précisera le cas échéant les conditions d'achèvement des opérations ou des tranches d'opérations ayant connu un commencement d'exécution.

#### **ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

---

En cas de litige, entre les parties, relatif à l'exécution du présent contrat, ces dernières s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable préalablement à toute saisie du Tribunal Administratif de Charleville-Mézières qui serait alors seul compétent.

---

## PARTIE 3

# LES FICHES D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

---

❖ Les fiches d'actions synthétiques sont présentées en pages suivantes.

Elles sont ordonnées en fonction des critères suivants :

- volets : A, B1, B2 ou C
- sous-volets : A1, A2, A3, B1.1 à B1.7, B2.1 à B2.5, C1 à C9
- secteurs géographiques : BV, S1, S2, S3, S4, S5, S6, SJ1, SJ2

Par exemple, l'opération A1.1.BV est la première opération du volet A, sous volet A1 dans le secteur du Bassin Versant de la Semoy.

Vous trouverez ci après 1 fiche par sous volets regroupant l'ensemble des actions, le détail de toutes les fiches actions est présenté en annexes

## Synthèse financière des sous-volets

Volets	Sous-Volets		Coût
<b>A</b>	A1	Assainissement des collectivités locales Dont étude de zonage	<b>5 682 386 €</b>
	A2	Etude relative aux rejets industriels et artisanaux	<b>53 358 €</b>
	A3	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière	<b>7 623 €</b>
<b>B1</b>	B1.1	Restauration du lit majeur	<b>91 175 €</b>
	B1.2	Protection des berges dégradées, par génie végétal	<b>20 020 €</b>
	B1.3	Aménagement de frayères	<b>31 200 €</b>
	B1.4	Mise en place d'un plan de gestion piscicole	Mini de <b>46 350 €</b>
	B1.5	Valoriser les relations à l'eau	-
	B1.6	Gestion de la plaine alluviale	<b>443 203 €</b>
	B1.7	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues	<b>32 497 €</b>
<b>B2</b>	B2.1	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables - PPR	<b>en cours</b>
	B2.2	Annonce de crues	<b>763 €</b>
	B2.3	Amélioration des écoulements	<b>non estimé cf hydratec</b>
	B2.4	Protéger les biens d'intérêt public	<b>non estimé cf hydratec</b>
	B2.5	Réaménagement des ouvrages hydrauliques	<b>non estimé cf hydratec</b>
<b>C</b>	C1	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière	<b>209 625 €</b>
	C2	Etude de Plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir pêche	<b>18 294 €</b> reste A2H pour 3 049 €
	C3	Canoë-Kayak	<b>74 701 €</b>
	C4	Randonnée – entrées de villes	<b>150 316 €</b>
	C5	Hébergement - Restauration	<b>2 288 €</b>
	C6	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique	<b>13 331 €</b>
	C7	Études	<b>3 820 €</b>
	C8	Création d'une cellule de suivi de Contrat	<b>253 075 €</b>
	C9	Maison de la Semoy	<b>1 219 593 €</b>
	C10	Communication	<b>21 343 €</b>

---

---

# VOLET A

---

---

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.1-BV à A1.5-BV</b>	Mise en place d'une politique d'assainissement

**A1-BV**  
A1.1-BV à A1.5-BV

**2001-2006**

- CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Cette action était jusqu'alors non prioritaire dans la mesure où elle devait être précédée d'une action très significative en la matière à l'amont de la rivière.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m<sup>3</sup>/s) constituait une source majeure de pollution.

- DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer les schémas directeurs d'assainissement pour les communes qui n'en possèdent pas, et pour celles qui en possèdent la mise en place du réseau d'assainissement. Un cahier des charges de ces actions a été élaboré par les partenaires. celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement se décompose en trois phases :

- ◆ **Phase 1 : réalisation du diagnostic de la situation existante**

- état initial de la commune et évolution prévisible,
- état de l'assainissement actuel d'après investigations des plans disponibles et enquêtes auprès d'environ 60 % des habitants (E.A.A.),
- rejets existants,
- contrainte du milieu récepteur,

- faisabilité de l'assainissement autonome sur la base d'une étude de sols (E.S.),
  - un sondage de sol pour 3 habitations non raccordées au collectif,
  - Un essai de perméabilité pour 1 à 3 ha suivant les variabilités des sols.

◆ **Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative**

- zonage de l'assainissement collectif et non collectif,
- définition des filières d'assainissement non collectif,
- définition des réseaux et filières d'assainissement collectif,
- Programmation des travaux dans le temps.

◆ **Phase 3 : établissement du schéma directeur d'assainissement (S.D.A.)**

- carte de zonage,
- mémoire explicatif présentant les raisons des choix proposés,
- programme de réalisation avec priorités et échéanciers,
- détail estimatif des coûts d'investissement et de fonctionnement et une estimation de l'impact sur le prix de l'eau,
- Un projet de service communal d'assainissement.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E. R.M</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Communes</b>
<b>Assainissement</b> <i>Hautes-Rivières</i> <i>Thilay</i> <i>Tournavaux</i> <i>Haulmé</i> <i>Monthermé</i>	<b>5 682 386 €</b>	<b>2 272 954.40 €</b> soit 40%	<b>1 136 477.20 €</b> soit 20%	<b>2 272 954.40 €</b> soit 40%

**THEME**      **A2**      Etude relative aux rejets industriels et artisanaux

**COURS D'EAU**              Ensemble du bassin versant

**OPERATION**    **A2.1-BV**    Mise en place de l'étude.

**A2.1-BV**

Ensemble du bassin  
versant

**2001-2005**

- CONTEXTE

La Vallée de la Semoy est fortement industrialisée par de petites unités étant essentiellement orientées vers la « Forge- Estampage- Galvanisation ». Le caractère isolé des entreprises ajouté au caractère inondable de la quasi-totalité de la Vallée, nous laissent à penser que des rejets s'effectuent directement dans les cours d'eau.

- DEFINITION DE L'OPERATION

Une étude doit être réalisée afin de connaître la nature, la forme et la quantité des rejets industriels rejetés directement dans la Semoy et ses affluents ou dans les réseaux de collecte des eaux pluviales.

Un cahier des charges sera établi, une sélection se fera dès réception des offres des Bureaux d'études.

- CONDITIONS D'EXECUTION

L'étude sur les rejets et leurs impacts tiendra compte du volet Assainissement, des études en cours (Hydratec – Dubost et Pedon) ainsi que du Contrat de Rivière Semois Belge.

Les cahiers des charges seront élaborés en concertation avec les maîtres d'œuvre (D.D.A.F., D.D.E.) et les Services Techniques des Conseils Généraux.

- COÛT ESTIME

**53 358 €**

- MAÎTRE D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- PLAN DE FINANCEMENT

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Mise en place de l'étude</b>	<b>53 358 €</b>	<b>5 335.80 € soit 10%</b>	<b>10 671.60 € soit 20 %</b>	<b>26 679 € soit 50 %</b>	<b>10 671.60 € soit 20 %</b>



<b>THEME</b>	<b>A3</b>	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A3.1-BV</b>	Campagne d'étude et de collecte de données

**A3.1-BV**  
Ensemble du bassin  
versant  
**2001-2006**

- CONTEXTE

La politique cohérente d'amélioration de la qualité des eaux va permettre entre autre de lutter contre la pollution organique responsable de l'eutrophisation critique pour la population aquatique. L'objectif de qualité 1B ne pourra être atteint qu'au terme de plusieurs années de travaux. Des campagnes d'analyses physico-chimiques, biologiques et bactériologiques devront être mises en place pendant la phase d'application du Contrat de Rivière. Une cellule qualité franco-belge coordonnera l'action.

- DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste en un recensement des divers indices des cours d'eau et leurs gestions informatiques.

Des campagnes de terrains de mesures d'indices et de suivi des cours d'eau. Ainsi que la collecte et la mise à jour des données bibliographiques seront traités de manière à appréhender l'impact du Contrat de Rivière Semoy sur le Bassin Versant.

- CONDITIONS D'EXECUTION

Cette action nécessite la consolidation de la cellule technique du Contrat de Rivière Semoy ainsi que la mise à disposition de moyens de travail opérationnel.

- COÛT ESTIME

**7 623 €**

- MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- ABS

- PLAN DE FINANCEMENT

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes - ABS</b>
<b>Recensement et gestion des indices des cours d'eau</b>	<b>7 623 €</b>	<b>1 295.91 € soit 17 %</b>	<b>990.99 € soit 13 %</b>	<b>3 811.50 € soit 50 %</b>	<b>1 524.60 € soit 20 %</b>

---

---

# VOLET B

---

---

## VOLET B1 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>B1.1.a-S1 à B1.1.e-S6</b>

**B1.1**  
**B1.1.a-S1 à B1.1.e-S6**  
**2001-2006**

### • CONTEXTE

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

Nous nous sommes rendu compte qu'une partie des rives bordant la Semoy était exempte de végétation rivulaire limitant les phénomènes d'érosion mais aussi modifiant le rôle de la berge sur sa fonction d'habitat et de luminosité.

Les plantations peuvent y remédier et l'objectif est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule.

Ces plantations consistent à mettre en terre des essences typiques des berges et autochtones, si possible provenant de pépinières locales, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain.

### • DEFINITION DE L'OPERATION

Maintenir le linéaire en l'état et protéger les berges par des déboisements et débroussaillages sélectifs très léger permettant d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Ces travaux auront aussi un impact non négligeable sur :

- La limitation des embâcles
- la création d'ouverture paysagère.

Par endroit, pour limiter l'érosion et favoriser une certaine biodiversité, nous effectuerons de plantations d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

### • CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**91 175 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>91 175 €</b>	<b>15 499.75 € soit 17 %</b>	<b>30 087.75 € soit 33 %</b>	<b>27 352.50 € soit 30 %</b>	<b>18 235 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.2</b>	Protection des berges dégradées, par génie végétal
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>B1.2.a-S2 et B1.2.a-S3</b>

**B1.2**  
B1.2.a-S2 et B1.2.a-S3  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Aux endroits les plus affouillés, nous utiliserons les diverses techniques de génie végétal au vue de la configuration de la Rivière. à cet endroit. Le recours aux techniques mixte « enrochement – géotextile » peut être envisagé.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**20 020 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>20 020 €</b>	3 403.40 € soit 17 %	6 606.60 € soit 33 %	6 006 € soit 30 %	4 004 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

**THEME**      **B1.3**      Aménagement de frayères

**COURS D'EAU**      Bassin Versant

**OPERATION**      **B1.3-S2 à B1.3-S4**

**B1.3**

**B1.3-S2 à B1.3-S4**

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Amélioration de la frayère existante nécessitant :

- Léger curage des atterrissements
- Extension de la surface potentielle mise en eau pour permettre l'évacuation des juvéniles vers la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**31 200 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>APPMA+ Fédé de pêche</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>
<b>Coût total</b>	<b>31 200 €</b>	<b>3 120 € soit 10 %</b>	<b>6 240 € soit 20 %</b>	<b>6 240 € soit 20 %</b>	<b>9 360 € soit 30 %</b>	<b>6 240 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>B1.4-S4 à B1.4-Ly</b>

<p><b>B1.4</b> B1.4-S4 à B1.4-Ly</p> <p><b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy devient de plus en plus attractif et reconnu dans le monde de la pêche. Les études actuelles sur le développement du loisir pêche lié à un plan de gestion piscicole montre l'impact d'une telle pratique dans le contexte du Bassin Versant de la Semoy. L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson. Les différents aménagements de valorisation hydrobiologique – halieutique ne serait complet sans permettre l'accès au cours d'eau aux personnes handicapées.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Traiter tous les ouvrages et toutes les embâcles faisant obstacle pour faciliter cette libre circulation.

Proposer des aménagements adéquats pour permettre l'accès à tous à la rivière

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Une des opérations s'assurera de la fiabilité et de la fonctionnalité des ouvrages mis en place auprès du monde des handicapés.

- **COÛT ESTIME**

**46 350 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>46 350 €</b>	6 155.28 € soit 13.28 %	3 698.73 € soit 7.98 %	23 175 € soit 50 %	1 524.915 € soit 3.29 %	6 512.175 € soit 14.05 %	5 283.90 € soit 11.4%

<b>THEME</b>	<b>B1.5</b>	Valoriser les relations à l'eau
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B1.5-BV</b>	Création d'accès

<b>B1.5</b>
<b>Bassin Versant</b>
<b>2001-2006</b>

- **CONTEXTE**

Les diverses études et contacts de terrain nous ont démontrés que les riverains perdaient leur relation à l'eau.

De fait peu d'endroit et d'espace favorisent cet accès.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Permettre par tous moyens adaptés un accès à la rivière favorisant la relation à l'eau.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

**THEME**      **B1.6**      Gestion de la plaine alluviale

**COURS D'EAU**      Bassin Versant

**OPERATION**      **B1.6.a-BV à B1.6-Ri**

**B1.6**  
B1.6.a-BV à B1.6-Ri  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

Les élus de territoire de la Semoy sont engagés dans un programme de restauration et de gestion de l'espace depuis une dizaine d'années. Cette opération ne serait efficace sans un vaste programme de maîtrise du foncier.

L'eau et ses usages font parties intégrantes du patrimoine social, historique et architectural du Bassin Versant de la Semoy. Valoriser le petit patrimoine bâti autour de l'eau tels les fontaines et lavoirs permettraient de favoriser la présence de l'eau en dehors des cours d'eau. Ces actions permettraient d'élargir la vocation de ces différentes structures pour mieux les intégrer dans la dynamique socio-économique liée au Contrat Rivière de la Semoy.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- Acquisition des terrains du lit majeur pour une maîtrise parfaite de l'espace.

- Restauration du patrimoine bâti, restauration des systèmes hydrauliques, aménagements et gestion des vocations.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

**443 203 €.**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	C.Général	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Coût total</b>	<b>443 203 €</b>	<b>21 805.587 €</b> soit 4.92 %	<b>60 497.209 €</b> soit 13.65 %	<b>58 724.397 €</b> soit 13.25 %	<b>120 108 €</b> soit 27.10 %	<b>110 180.28 €</b> soit 24.86 %	<b>71 887.53 €</b> soit 16.22 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.7</b>	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>B1.7.a-BV et B1.7.b-BV</b>

**B1.7**  
**B1.7.a-BV et B1.7.b-BV**  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Dégagement du site par un déboisement et un débroussaillage léger pour y favoriser une halte sécurisée.

Création d'une ouverture de perspective vers la vallée. Aménagement d'une aire de convivialité didactique. Superficie estimée du chantier : 3 000 m<sup>2</sup>.

Le point de vue de la Roche aux Corpias est l'un des sites les plus fréquentés du Département. Malheureusement, il est notoirement établi que la halte pose un problème de sécurité vis à vis du CD 31. Un aménagement du site supérieur permettrait non seulement de répondre à ce souci de dangerosité mais également d'offrir une amélioration des services et de la capacité d'accueil.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**32 497 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>32 497 €</b>	4 874.55 € soit 15 %	4 874.55 € soit 15 %	16 248.50 € soit 50 %	6 499.40 € soit 20 %

---

---

# VOLET B2

---

---

<b>THEME</b>	<b>B2.2</b>	Annonce de crues
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B2.2-BV</b>	Communication transfrontalière.

**B2.2-BV**

Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy française trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'un système simple de communication autour des crues. Ne serait-ce que par l'envoi d'un fax collectivités françaises et la transformation de ces données via une abaque en tableau avec lecture simple et rapide des hauteurs d'eau au point clé de la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette action ne pourra se réaliser qu'avec l'accord et le partenariat concret de l'amont.

- **COÛT ESTIME**

*Traitement d'information : 763 €*

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- FUL

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Traitement d'information</b>	<b>763 €</b>	76.30 € soit 10 %	76.30 € soit 10 %	76.30 € soit 10 %	381.50 € soit 50 %	152.60 € soit 20 %

<b>THEME</b>	<b>B2.3</b>	Amélioration des écoulements
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>B2.3.a-BV à B2.3-SJ1</b>

**B2.3****B2.3.a-BV à B2.3-SJ1****2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy française se trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie). Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

De plus certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'actions hydrauliques suivant le rendu de l'étude Hydratec

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Suivant rapport du bureau d'étude.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé à ce jour.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>THEME</b>	<b>B2.4</b>	Protéger les biens d'intérêt public
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>Camping</b>		
<b>OPERATION</b>	<b>B2.4-BV</b>	Protection localisée des biens d'intérêt public. (en attente de l'étude HYDRATEC)

**B2.4-BV**

Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

En attente de l'étude HYDRATEC

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **COÛT ESTIME**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**THEME**      **B2.5**      Réaménagement des ouvrages hydrauliques

**COURS D'EAU**      Semoy

**OPERATION**   **B2.5-S6**      Commune de MONTHERME  
Barrage de Phades

**B2.5-S6**

Semoy

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

La société ICAUNAISE propriétaire du site demande une révision de son contrat qui implique une renégociation du droit d'eau.

L'intérêt commun implique une réfection de l'ouvrage nécessitant des mesures compensatoires.

Cette opération sera définie avec exactitude dès le rendu de l'étude en cours (cf. THEE).

Le Contrat de Rivière Semoy s'intéressera en particulier à l'impact de l'ouvrage et à la mise en place d'une passe mixte Poisson-Canoë.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Passé à poissons : **38 113 €**

Passé à canoës : **15 245 €**

Réfection et entretien du seuil : non estimé – cf étude

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- DDAF

- ICAUNAISE

- **PLAN DE FINANCEMENT**

Autofinancé par propriétaire privé.

- **COMMENTAIRE**

La Communauté de Communes souhaitant trouver une solution améliorant l'impact du barrage sur le bassin versant mène une réflexion poussée quant à l'acquisition du site. Ne sachant pas quelle option de gestion du site la Communauté de Communes retiendra, nous nous réservons le droit d'amender cette fiche action une fois l'achat réalisé. Il est évident que quelque soit l'option choisie les travaux réalisés respecteront les normes.

---

---

# VOLET C

---

---



**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C1</b>	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C1-BV</b>	Embauche de personnel

**C1-BV**  
Bassin versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le bassin versant de la Semoy fait l'objet de programme de gestion et d'entretien de l'espace depuis 96. Le Contrat de Rivière Semoy étant la contractualisation finale des partenaires. Toutes les actions entreprises et restant à réaliser doivent faire l'objet de compétences individuelles et collectives. Il va de soi que depuis les opérations d'entretien résultant des actions réalisées deviennent conséquente.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'une équipe de 2 emplois jeunes qualifiés ayant pour tâche la réalisation d'actions et l'entretien de certains tronçons des cours d'eau du Bassin Versant.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Sous réserve de l'acceptation des conventions Emplois jeunes entre le Maître d'Ouvrage et les partenaires.

• **COÛT ESTIME**

2 emplois jeunes : **38 113 €/an**

Fonctionnement : **3 812 €/an**

Soit pour 5 ans : **209 625 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT (sur 5 ans)**

		A.E.R.M	Région	Conseil Général	Aide Emploi jeune	Cté Cnes
2 emplois jeunes	190 565 €	24 773.45 € soit 13%	15 245.20 € soit 8%	1 905.65 € soit 1%	123 867.25 € soit 65%	24 773.45 € soit 13%
Fonctionnement	19 060 €	2 477.80 € soit 13%	1 524.80 € soit 8%	190.60 € soit 1%	12 389 € soit 65%	2 477.80 € soit 13%
<b>TOTAL</b>	<b>209 625 €</b>	<b>27 251.25 €</b>	<b>16 770 €</b>	<b>2 096.25 €</b>	<b>136 256.25 €</b>	<b>27 251.25 €</b>

<b>THEME</b>	<b>C2</b>	Etude de plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir Pêche.
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C2-BV</b>	Développement du loisir pêche

**C2-BV**  
Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

En attente de l'étude A2H.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

En attente de l'étude A2H.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

En attente de l'étude A2H.

- **COÛT ESTIME**

En attente de l'étude A2H.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

En attente de l'étude A2H.

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C3</b>	Canoë-Kayak
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>		<b>C3.a-BV et C3.b-BV</b>

**C3**  
**C3.a-BV et C3.b-BV**  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place de Débarcadère – Embarcadère sécurisé le long de la Semoy. 4 sites sont classés sélectionnés.

Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë permettant d'une part aux utilisateurs naviguant sur la Semoy de se repérer et d'autre part la création d'une carte – plaquette d'informations répertoriant les sites propices à cette pratique.

Les actions seront :

- La création d'une carte
- La création et la pose de panneaux

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

**74 701 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>D.R.T</b>	<b>Région</b>	<b>C.Général</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>74 701 €</b>	2 054.28 € soit 2.75 %	8 157.35 € soit 10.92 %	6 095.60 € soit 8.16 %	10 517.90 € soit 14.08 %	32 935.67 € soit 44.09 %	14 940.20 € soit 20 %

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C4</b>	Randonnée
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>C4.a-BV à C4-S4</b>

**C4**  
**C4.a-BV à C4-S4**  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Dans le cadre de la gestion paysagère, le Contrat de Rivière Semoy essaye de mettre en place une action favorisant un sentiment d'appartenance au territoire. La qualification des Entrées de Villes répond à cet objectif.

Le Bassin Versant trouve de par la qualité de son territoire et suite à la phase 1 du projet (la conception et la réalisation d'un réseau de promenades) une vocation touristique importante. Le projet d'Itinérance voit là toute sa pertinence. Cette 2<sup>ème</sup> phase comprend : la création d'un support cartographique individuel ainsi que la mise en place des 8 portes d'accès au territoire.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place de structures de franchissement type passerelle.

Elaboration des informations et de la cartographie installée sur ces portes.

Elaboration d'une carte individuelle de support.

Mise en place de mobilier et d'équipements favorisant les circulations.

Suite à l'étude effectuée par Marc SOUCAT – SAVART PAYSAGE – une deuxième tranche d'action doit être mise en œuvre. Il s'agit de la gestion végétale des sites sélectionnés avec implantation d'une structure typique de la Semoy.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

**150 316 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	C.Général	Région	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Coût total</b>	<b>150 316 €</b>	18 338.55 € soit 12.20 %	977.054 € soit 0.65 %	22 547.40 € soit 15 %	6 463.588 € soit 4.3 %	71 926.21 € soit 47.85 %	30 063.20 € soit 20 %

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

**THEME C5 Hébergement - Restauration**

**COURS D'EAU Bassin Versant**

**OPERATION C5.a-BV et C5.b-BV**

**C5**

**C5.a-BV et C5.b-BV**

**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à la restauration et à l'hébergement. Nous établirons un plan d'action permettant soit aux structures existantes de développer, de valoriser ou de diversifier leurs activités, soit de créer de nouveaux services dont le besoin se ferait ressentir.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• **COÛT ESTIME**

**2 288 €**

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Coût total</b>	<b>2 288 €</b>	228.80 € soit 10 %	686.40 € soit 30 %	915.20 € soit 40 %	457.60 € soit 20 %

<b>THEME</b>	<b>C6</b>	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique.
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C6-BV</b>	Mise en place de l'observatoire des paysages

**C6-BV**

**Bassin Versant**

**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le bassin versant de la Semoy subit dans les années 50, une évolution importante de son paysage (enfrichement, coupe à blanc, construction, équipements publics, bâtiments industriels...). Les travaux effectués depuis une quinzaine d'années au titre de la gestion des espaces naturels et de l'amélioration sont des interventions qui vont dans le sens d'une gestion fine de l'espace. Pour le moment aucun outil n'existe pour suivre et évaluer l'impact de telles actions.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette opération peut se définir comme suit :

« Constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages. »

Pour ce faire, 50 cadrages sont définis sur le territoire ;

Ils seront photographiés chaque année au même endroit, aux 4 saisons, les saisons permettant de voir les différents codes couleurs ainsi que les différents reliefs, pendant cinq ans conformément aux préconisations de l'observatoire du paysage du Ministère de l'Environnement :

Le choix des cadrages permettra d'observer les vues :

- ☞ Sur le relief
- ☞ Sur la rivière Semoy
- ☞ Sur les vallées secondaires
- ☞ A partir de la rivière Semoy

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

La Cellule d'Animation s'engage à exécuter cette mission sous réserve de l'acquisition du matériel adéquate. Les prises de vues appartiendront au Contrat de Rivière Semoy qui mettra à disposition sa banque iconographique selon la réglementation en vigueur

• **PROTOCOLE**

- Création du groupe de travail : 5 personnes
  - **Constitution** : professionnels et usagers du paysage
- Définition de la mission de l'observatoire
- Cartographie des points de prises de vues
- Prise de vues
- Traitement informatique des données : SIG, autres...
- Information et communication autour du paysage

- **COÛT ESTIME**

1 Appareil photo numérique : **1 068 €**

Logiciel de traitement d'image : **763 €**

Fonctionnement de l'observatoire : **7 500 €** sur 5 ans

Prises de vues : **4 000 €** sur 5 ans

Soit un coût total : **13 331 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**ANNEE 1**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Appareil photo numérique	1 068 €	213.60 € soit 20 %	213.60 € soit 20 %	427.20 € soit 40 %	213.60 € soit 20 %
Logiciel	763 €	152.60 € soit 20 %	152.60 € soit 20 %	305.20 € soit 40 %	152.60 € soit 20 %
Fonctionnement	1 500 €	300 € soit 20%	300 € soit 20%	600 € soit 40%	300 € soit 20%
Prises de vues	800 €	160 € soit 20%	160 € soit 20%	320 € soit 40%	160 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>4 131 €</b>	<b>826.20 €</b>	<b>826.20 €</b>	<b>1 652.40 €</b>	<b>826.20 €</b>

**ANNEES 2 – 3 – 4 – 5**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Fonctionnement	6 000 €	1 200 € soit 20%	1 200 € soit 20%	2 400 € soit 40%	1 200 € soit 20%
Prises de vues	3 200 €	640 € soit 20%	640 € soit 20%	1 280 € soit 40%	640 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>9 200 €</b>	<b>1 840 €</b>	<b>1 840 €</b>	<b>3 680 €</b>	<b>1 840 €</b>

**TOTAL**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Total Année 1	4 131 €	826.20 € soit 20%	826.20 € soit 20%	1 652.40 € soit 40%	826.20 € soit 20%
Total Années 2 – 3 – 4 – 5	9 200 €	1 840 € soit 20%	1 840 € soit 20%	3 680 € soit 40%	1 840 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>13 331 €</b>	<b>2 666.20 €</b>	<b>2 666.20 €</b>	<b>5 332.40 €</b>	<b>2 666.20 €</b>

<b>THEME</b>	<b>C7</b>	Etudes
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C7-BV</b>	Etude de définition du programme d'action pédagogique en Semoy

<p><b>C7-BV</b>  <b>Bassin Versant</b>  <b>2001-2006</b></p>
--

• **CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy s'inscrit dans une démarche territoriale de développement durable. Il serait inconcevable d'imaginer un programme d'action de ce type sans mettre au point les aspects pédagogiques offerts par tous les atouts disponibles sur le territoire. C'est pourquoi en liaison avec la Maison de Semoy, nous souhaitons programmer cette étude.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Réalisation d'une étude analysant :

- les publics potentiels
- les champs explorés
- les intérêts porteurs
- les contenus d'animation
- les actions possibles
- les acteurs disponibles
- un plan d'action

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ce travail sera confié à une structure offrant toutes les garanties nécessaires à sa bonne réalisation.

• **COÛT ESTIME**

10 jours à **382 €** soit **3 820 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Réalisation d'une étude</b>	<b>3 820 €</b>	<b>382 €</b> soit <b>10 %</b>	<b>382 €</b> soit <b>10 %</b>	<b>382 €</b> soit <b>10 %</b>	<b>1 910 €</b> soit <b>50 %</b>	<b>764 €</b> soit <b>20 %</b>



<b>THEME</b>	<b>C8</b>	Création d'une cellule de suivi de Contrat
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>		<b>C8.a-BV et C8.b-BV</b>

**C8**  
**C8.a-BV et C8.b-BV**  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Les deux Contrats gérant le bassin versant de la SEMOY sont menés dans une aire géographique définie et cohérente correspondant à une entité écologique et paysagère selon des critères visuels, géographiques et culturels.

Ce territoire regroupe cinq communes qui sont d'amont à la confluence avec la Meuse :  
Les Hautes-Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux, Monthermé.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

**Les missions de La cellule technique :**

- ✎ Elaboration des Contrats de Rivière
- ✎ Gestion de la structure de ces contrats
- ✎ Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier
- ✎ Coordination des actions et du partenariat
- ✎ Animation des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers
- ✎ Définition des travaux, gestions des actions
- ✎ Suivi et respect des cahiers des charges
- ✎ Bilan des actions auprès des partenaires
- ✎ Relation avec le Contrat de Rivière Semois

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

A l'issu du cofinancement, l'animateur pourra se voir offrir deux possibilités, soit de rester salarié de l'Association ABS ou d'être intégré au personnel de l'intercommunité SEMOY.  
L'A.B.S fournira tous les justificatifs de dépenses.

- **COÛT ESTIME**

253 075 €

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	A.B.S.	Crédit européen	Etat	Cté Cnes
<b>Coût total</b>	<b>253 075 €</b>	24 649.50 € soit 9.74 %	49 324.31 € soit 19.49 %	16 677.65 € soit 6.59 %	108 113.64 € soit 42.72 %	3 694.90 € soit 1.46 %	50 615 € soit 20 %

**THEME** C9 Maison de la Semoy  
**COURS D'EAU** Bassin Versant  
**OPERATION** C9-BV Maison de la Semoy

**C9-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy comporte des volets Tourisme – Pédagogie et Communication. La mise en place d'une structure d'accueil dont les rôles seront divers et variés représenterait en quelque sorte la vitrine de nos compétences.

Une telle structure au vu des besoins et des services offerts serait la solution idéale pour pérenniser les emplois de la cellule technique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Pour faire suite à l'étude de « PMC » intitulée « Maison de Semoy », une structure pourrait être mise en place. La réflexion doit être approfondie. Cette action est plus un aboutissement qu'une action de démarrage.

La Maison de la Semoy serait le centre interactif de pérennisation du contrat.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Dans le respect de l'étude, ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**1 219 593 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.RM	Région	Conseil Général	Crédit européen	Cté Cnes
Travaux à effectuer suite à l'étude	<b>1 219 593 €</b>	122 959.30 € soit 10 %	60979.6 € soit 5 %	182 938.95 € soit 15 %	60979.6 € soit 5 %	548 816.85 € soit 45 %	243 918.60 € soit 20 %

**THEME            C10            Communication – Information**

**COURS D'EAU                    Bassin Versant**

**OPERATION    C10-BV            Communication**

**C10-BV**

**Bassin Versant**

**2002-2008**

• **CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy fort de son expérience et des données récoltées tout au long des années de gestion d'entretien et d'étude qui ont été entrepris sur le Bassin Versant, possède une source de données intéressantes. Faire partager ce savoir nécessite la mise en place d'une communication importante.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Continuité de la parution du journal Info Semois - Semoy  
 Réflexion sur l'opportunité d'un document ponctuel toute boîte  
 Rédaction et publication de document type topoguide – cartes .....

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces actions respecteront la réglementation en vigueur sur la reproduction de document.

• **COÛT ESTIME**

*Journal Info Semois -Semoy : 13 720 €(4 exemplaires/an pendant 6 ans)*

*Publication : 7 623 €*

***Total : 21 343 €***

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Info Semois-Semoy	13 720 €	2 744 € soit 20 %	6 860 € soit 50 %	4 116 € soit 30 %
Publication	7 623 €	1 524.60 € soit 20 %	3 811.50 € soit 50 %	2 286.90 € soit 30 %
<b>Total</b>	<b>21 343 €</b>	4 268.60 €	10 671.50 €	6 402.90 €

# ANNEXES

---

# FICHES D' ACTIONS DU VOLET A

---

**Contrat de Rivière  
Opérations du Volet A**

<b>Action</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Phasage</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>
<b><i>Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau</i></b>				
A1.1.BV	Assainissement Commune d'Hautes-Rivières	2 119 042 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.2.BV	Assainissement Commune de Thilay	2 286 735 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.3.BV	Assainissement Commune de Tournavaux	11 434 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.4.BV	Assainissement Commune d'Haulmé	11 434 €	00/05	Cté de Cnes Communes
A1.5.BV	Assainissement Commune de Monthermé	1 253 741 €	00/05	Cté de Cnes Communes
<b>Sous-Total Thème A1</b>		<b>5 682 386 €</b>		
A2.1.BV	Mise en place de l'étude relative aux rejets industriels et artisanaux	53 358 €	01/05	Cté de Cnes
<b>Sous-Total Thème A2</b>		<b>53 358 €</b>		
A.3.1	Campagne d'étude et de collecte de données sur le suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière	7 623 €	01/06	Cté de Cnes ABS
<b>Sous-Total Thème A3</b>		<b>7 623 €</b>		

<b>Total Volet A</b>	<b>4 706 715 €</b>		
----------------------	--------------------	--	--

**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.1-BV</b>	Commune d'Hautes-Rivières Mise en place d'une politique d'assainissement

**A1.1-BV**  
Ensemble du bassin versant  
**2000-2005**

- **CONTEXTE**

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

L'assainissement se fera grâce au procédé de boues activées.  
En ce moment le bureau d'étude retravaille les dimensions de la Station d'épuration.  
Les travaux sont prévus pour début 2002

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

- **PLAN DE FINANCEMENT**

	<b>Assainissement HAUTES-RIVIERES</b>	<b>A.E. R.M</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Commune</b>
<b>En cours</b>	697 591 €	279 036.40 € soit 40%	139 518.20 € soit 20%	279 036.40 € soit 40%
<b>Estimé</b>	<b>2 119 042 €</b>	<b>847 616.80 €</b> soit 40%	<b>423 808.40 €</b> soit 20%	<b>847 616.80 €</b> soit 40%



**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.2-BV</b>	Commune de Thilay Mise en place d'une politique d'assainissement

**A1.2-BV**  
Ensemble du bassin versant  
**2000-2005**

- CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

- DEFINITION DE L'OPERATION

La commune de Thilay mène actuellement une réflexion approfondie sur la mise en place d'un programme d'assainissement. ( étude diagnostique en cours)  
Les pistes sont nombreuses en regard de l'éclatement géographique des pôles urbanisés. Les mesures retenues devront prendre en compte les faisabilités techniques et financières, sans omettre le coût de fonctionnement qui en découlera.  
A ce jour la commune doit se positionner sur l'option de raccordement de Nohan sur Semoy.

- CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

- MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

- PLAN DE FINANCEMENT

	<b>Assainissement THILAY</b>	<b>A.E. R.M</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Estimé</b>	<b>2 286 735 €</b>	<b>914 694 € soit 40%</b>	<b>457 347 € soit 20%</b>	<b>914 694 € soit 40%</b>

<b>VOLET A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</b>
----------------	--

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.3-BV</b>	Commune de Tournavaux Mise en place d'une politique d'assainissement

A1.3-BV

Ensemble du bassin  
versant

2000-2005

- CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

- DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer un schéma directeur d'assainissement pour la commune. Un cahier des charges de ces actions est élaboré par les partenaires; celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

- CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

- MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

- PLAN DE FINANCEMENT

		A.E. R.M	Conseil Général	Cté Cnes
<b>Assainissement TOURNAVAUX Etude de zonage</b>	<b>11 434 €</b>	4 573.60 € <b>soit 40%</b>	2 286.80 € <b>soit 20%</b>	4 573.60 € <b>soit 40%</b>

**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.4-BV</b>	Commune d'Haulmé Mise en place d'une politique d'assainissement

**A1.4-BV**  
Ensemble du bassin versant  
**2000-2005**

- CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

- DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à effectuer le schéma directeur d'assainissement pour la commune. Un cahier des charges de ces actions est élaboré par les partenaires; celui-ci définit les investigations minimales à réaliser et les objectifs à atteindre pour que les élus soient en mesure de choisir les orientations adéquates et réalistes pour l'assainissement de leur commune.

- CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

- MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

- PLAN DE FINANCEMENT

		<b>A.E. R.M</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Assainissement HAULME</b>	<b>11 434 €</b>	<b>4 573.60 €</b>	<b>2 286.80 €</b>	<b>4 573.60 €</b>
<b>Etude de zonage</b>		<b>soit 40%</b>	<b>soit 20%</b>	<b>soit 40%</b>

**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A1</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A1.5-BV</b>	Commune de Monthermé Mise en place d'une politique d'assainissement

**A1.5-BV**  
Ensemble du bassin versant  
**2000-2005**

- CONTEXTE

Les communes bordant la Semoy ont pris conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique d'assainissement des rejets ménagers et d'épurer les eaux ainsi collectées jusqu'alors rejetées dans la Semoy.

Les belges ont réalisé d'importants travaux ces dernières années : 19 stations – dont un lagunage – épurent maintenant 60 % des eaux usées. Dans le cadre de leur contrat de rivière 3 nouvelles stations d'épuration ont été construites entre 1997 et 2000. Le montant des investissements prévu en Belgique s'élève à 160 millions de FF. Ce programme intègre notamment des campings. L'afflux de populations le long des berges de la Semoy en période estivale alors que le débit est extrêmement bas (2,8 m3/s) constituait une source majeure de pollution.

- DEFINITION DE L'OPERATION

Réfection du réseau et de la Station d'épuration

- CONDITIONS D'EXECUTION

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Les actions en cours ou à venir tiendront compte de l'existant et du réseau d'égouttage belge.

- MAÎTRES D'OUVRAGE

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Communes

- PLAN DE FINANCEMENT

		<b>A.E. R.M</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Assainissement MONTHERME</b>	<b>1 253 741 €</b>	<b>501 496.40 € soit 40%</b>	<b>250 748.20 € soit 20%</b>	<b>501 496.40 € soit 40%</b>

**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A2</b>	Etude relative aux rejets industriels et artisanaux
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A2.1-BV</b>	Mise en place de l'étude.

**A2.1-BV**  
**Ensemble du bassin versant**  
**2001-2005**

- **CONTEXTE**

La Vallée de la Semoy est fortement industrialisée par de petites unités étant essentiellement orientées vers la « Forge- Estampage- Galvanisation ». Le caractère isolé des entreprises ajouté au caractère inondable de la quasi-totalité de la Vallée, imposent de mener des investigations sur les rejets industriels, pour garantir le respect du milieu naturel

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Une étude doit être réalisée afin de connaître la nature, la forme et la quantité des rejets industriels rejetés directement dans la Semoy et ses affluents ou dans les réseaux de collecte des eaux pluviales.  
 Un cahier des charges sera établi, une sélection se fera dès réception des offres des Bureaux d'études.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

L'étude sur les rejets et leurs impacts tiendra compte du volet Assainissement, des études en cours (Hydratec – Dubost et Pedon) ainsi que du Contrat de Rivière Semois Belge.  
 Les cahiers des charges seront élaborés en concertation avec les maîtres d'œuvre (D.D.A.F., D.D.E.) et les Services Techniques des Conseils Généraux.

- **COÛT ESTIME**

**53 358 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Mise en place de l'étude</b>	<b>53 358 €</b>	<b>5 335.80 € soit 10%</b>	<b>10 671.60 € soit 20 %</b>	<b>26 679 € soit 50 %</b>	<b>10 671.60 € soit 20 %</b>

**VOLET A AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

<b>THEME</b>	<b>A3</b>	Suivi Physico-Chimique et Hydrobiologique de la Rivière
<b>COURS D'EAU</b>		Ensemble du bassin versant
<b>OPERATION</b>	<b>A3.1-BV</b>	Campagne d'étude et de collecte de données

**A3.1-BV**  
**Ensemble du bassin versant**  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

La politique cohérente d'amélioration de la qualité des eaux va permettre entre autre de lutter contre la pollution organique responsable de l'eutrophisation critique pour la population aquatique. L'objectif de qualité 1B ne pourra être atteint qu'au terme de plusieurs années de travaux. Des campagnes d'analyses physico-chimiques, biologiques et bactériologiques devront être mises en place pendant la phase d'application du Contrat de Rivière. Une cellule qualité franco-belge coordonnera l'action.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

L'opération consiste en un recensement des divers indices des cours d'eau et leurs gestions informatiques. Des campagnes de terrains de mesures d'indices et de suivi des cours d'eau. Ainsi que la collecte et la mise à jour des données bibliographiques seront traités de manière à appréhender l'impact du Contrat de Rivière Semoy sur le Bassin Versant.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Cette action nécessite la consolidation de la cellule technique du Contrat de Rivière Semoy ainsi que la mise à disposition de moyens de travail opérationnel.

- **COÛT ESTIME**

**7 623 €**

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- ABS

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes - ABS</b>
<b>Recensement et gestion des indices des cours d'eau</b>	<b>7 623 €</b>	<b>1 295.91 € soit 17 %</b>	<b>990.99 € soit 13 %</b>	<b>3 811.50 € soit 50 %</b>	<b>1 524.60 € soit 20 %</b>

---

# FICHES D' ACTIONS DU VOLET B1

---

**Contrat de Rivière  
Opérations du Volet B1**

<b>Action</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Phasage</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>
<b><i>Volet B1 : Restauration et mise en valeur des cours d'eau et des Paysages</i></b>				
B1.1.a-S1	Déboisement sélectif de la berge (Sousmont)	775 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.b-S1	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Les Mazis)	12 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.c-S1	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers	1 500 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.d-S1	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Rive gauche amont pont de Sorendal)	3 700 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.a-S2	Retalutage de la berge et pose d'un géotextile (Traversée du village d'Hautes-Rivières)	38 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.a-S3	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Naux « La Prée »)	9 900 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.b-S3	Protection de la berge par coupe de grands arbres (Le Baquet)	1 150 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.c-S3	Plantation et bouturage d'espèces buissonnantes pour éviter le déchaussement (Le Baquet)	2 300 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.a-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillage très légers (Talus Route de Navaux)	770 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.b-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers (Traversée Navaux)	1 540 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.c-S4	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages très légers (aval du village de Navaux)	1 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.a-S5	Reconstitution de la ripisylve par plantations (Plaine d'Haulmé)	7 490 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.b-S5	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages (Haulmé)	2 400 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.c-S5	Maintenir le linéaire en l'état par déboisements et débroussaillages (Tournavaux)	980 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.a-S6	Déboisement sélectif de la berge (Phades)	1 550 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.b-S6	Traitement de la végétation (Confluence bras droit)	620 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.c-S6	Traitement de la végétation (Confluence bras gauche)	620 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.d-S6	Coupe sélective de la végétation ligneuse (Laval Dieu)	2 745 €	01/06	Cté de Cnes
B1.1.e-S6	Coupe sélective de la végétation ligneuse (Aval du camping de Phades)	2 135 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volets B1.1</b>		<b>91 175 €</b>		
B1.2.a-S2	Mise en place d'une technique de génie végétal (Trou du Faucon)	19 520 €	01/06	Cté de Cnes
B1.2.a-S3	Renfort de berge par le biais de plantations (« LA VANNE Rive gauche »)	500 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volets B1.2</b>		<b>20 020 €</b>		



B1.3-S2	Frayères à Brochets du Faucon	7 600 €	01/06	Cté de Cnes
B1.3-S3	Naux- Frayères à Brochets	7 600 €	01/06	Cté de Cnes
B1.3-S4	Gué de Navaux – Frayères à Brochets	16 000 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet B1.3</b>		<b>31 200 €</b>		
B1.4-S4	Mise en place d'accès et de cheminement en bord de rivière pour personnes handicapées	15 246 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-SJ1	Rétablir la libre circulation du poisson grâce à l'aménagement d'une passe à poissons (Linchamps)	Non estimé à ce jour	01/06	Propriétaire privé
B1.4-SJ2	Repositionnement de l'ouvrage ONF. Rétablir la libre circulation du poisson. (Confluence Bertembas)	Gérer en direct par ONF	01/06	ONF
B1.4-Be	Rétablissement de la libre circulation du poisson	1 525 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ch	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve.	2 058 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ri	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve.	1 100 €	01/06	Cté de Cnes DDE
B1.4-Bj	Gestion des 3 embâcles et gestion de la ripisylve.	9 399 €	01/06	Cté de Cnes FUL
B1.4-Ho	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.	3 175 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Na	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.	3 937 €	01/06	Cté de Cnes
B1.4-Ly	Aménagement de zone urbanisée. Aménagement de frayères. Gestion et entretien de la ripisylve.	9 910 €	01/06	Cté de Cnes ONF
<b>Total sous-volet B1.4</b>		<b>46 350 €</b>		
B1.5-BV	Valoriser les relations à l'eau. Actions à définir.	-	-	-
<b>Total sous-volet B1.5</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
B1.6.a-BV	Déboisement et débroussaillage léger des confluences Semoy – Affluents, Routes - Affluents	3 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-BV	Mise en place de parapet à claire-voie sur les 5 ponts enjambant la Semoy.		01/06	DDE DRI
B1.6.c-BV	Aménagement des lavoirs et fontaines.	83 853 €	01/06	Cté de Cnes ONF
B1.6.d- BV	Maîtrise du foncier	167 750 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-S1	Reconquête de la plaine alluviale. « Les Mazis ».	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.a-S2	Reconquête de la plaine alluviale. Rive gauche aval de Newet. Commune d'Hautes-Rivières.	2 300 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-S2	Reconquête de la plaine alluviale. « Boucle du Faucon ».	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.a-S3	Reconquête de la plaine alluviale. « La Prée - Naux ». Commune de Thilay.	6 900 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6.b-S3	Reconquête de la plaine alluviale. « Les Longs Champs ». Commune de Thilay.	46 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-SJ1	Reconquête de la plaine alluviale. « Saint Jean ».	13 800 €	01/06	Cté de Cnes

B1.6-SJ2	Reconquête de la plaine alluviale.	23 000 €	01/06	Cté de Cnes
B1.6-Ri	Reconquête de la plaine alluviale. « Rivette ».	4 600 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet B1.6</b>		<b>443 203 €</b>		
B1.7.a-BV	Aménagement de point de vues. « Miremont ».	2 158 €	01/06	Cté de Cnes
B1.7.b-BV	Aménagement de point de vues. « Roche aux Corpias ».	30 339 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Sous-Total Thème B1.7</b>		<b>32 497 €</b>		

<b>Total Volet B1</b>		<b>664 445 €</b>		
-----------------------	--	------------------	--	--

**VOLET B1 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES**

**THEME**      **B1.1**      Restauration du lit majeur

**COURS D'EAU**      Semoy – Rive droite

**OPERATION**   **B1.1.a-S1**    Commune d'HAUTES-RIVIERES  
Déboisement sélectif de la berge (Sousmont)

**B1.1.a-S1**  
Semoy – Rive droite  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ◆ Limitation des embâcles
- ◆ Ouverture paysagère

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

500 ml à 1.55 €/ml soit **775 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Déboisement sélectif</b>	<b>775 €</b>	131.75 € soit 17 %	255.75 € soit 33 %	232.50 € soit 30 %	155 € soit 20 %

**VOLET B1 RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES**

**THEME**      **B1.1**      Restauration du lit majeur

**COURS D'EAU**      Semoy – Rive droite

**OPERATION**   **B1.1.b-S1**   Commune d'HAUTES-RIVIERES  
Plantations (Les Mazis)

**B1.1.b-S1**  
Semoy – Rive droite  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

1500 ml à 8 €/ml soit **12 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Plantation d'arbres</b>	<b>12 000 €</b>	2 040 € soit 17 %	3 960 € soit 33 %	3 600 € soit 30 %	2 400 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.c-S1</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Maintenir le linéaire en l'état

**B1.1.c-S1**  
Semoy – Rive droite  
  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

3000 m<sup>2</sup> à 0.50 €/m<sup>2</sup> soit **1 500 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>1 500 €</b>	<b>495 € soit 33 %</b>	<b>255 € soit 17 %</b>	<b>450 € soit 30 %</b>	<b>300 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.d-S1</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Plantation (Rive gauche amont pont de Sorendal).

**B1.1.d-S1**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Plantation d'arbres et d'arbustes typique des bords d'eau par bosquets.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

450 ml pour **3 700 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Plantation</b>	<b>3 700 €</b>	1 221 € soit 33 %	629 € soit 17 %	1 110 € soit 30 %	740 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.a-S2</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Gestion de la berge. Traversée du village d'Hautes-Rivières.

**B1.1.a-S2**  
Semoy – Rive droite  
  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

La berge – rive droite – au droit du village d'Hautes-Rivières souffre en cas de crues. Une consolidation devra être prise en compte. De plus, la mise en place d'un cheminement sur cette berge favorisera une circulation déjà existante mais souhaitée sécuriser.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Retalutage de la berge et pose d'un géotextile fixé en crête de berge par un mur en pierre seiche favorisant les accès à l'eau.

Mise en place d'un cheminement type dallage bois.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Ils devront faire l'objet d'une réception par un organisme de sécurité.

- **COÛT ESTIME**

500 ml à 46 €/ml soit **23 000 €**

Cheminement : 500 ml à 30 €/ml soit **15 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Retalutage et pose d'un géotextile	<b>23 000 €</b>	<b>3 910 € soit 17 %</b>	<b>7 590 € soit 33 %</b>	<b>6 900 € soit 30 %</b>	<b>4 600 € soit 20 %</b>
Cheminement	<b>15 000 €</b>	<b>2 550 € soit 17 %</b>	<b>4 950 € soit 33 %</b>	<b>4 500 € soit 30 %</b>	<b>3000 € soit 20 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>	<b>6 460 €</b>	<b>12 540 €</b>	<b>11 400 €</b>	<b>7 600 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.a-S3</b>	Commune de THILAY « La Prée » - Naux - Plantation

**B1.1.a-S3**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

900 ml à 11 €/ml soit **9 900 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Plantations</b>	<b>9 900 €</b>	<b>1 683 € soit 17 %</b>	<b>3 267 € soit 33 %</b>	<b>2 970 € soit 30 %</b>	<b>1 980 € soit 20 %</b>



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.b-S3</b>	Commune de THILAY Le Baquet

<p><b>B1.1.b-S3</b> Semoy – Rive droite</p> <p><b>2001-2002</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Protection de la berge par la coupe des grands arbres pouvant à tout moment provoquer une érosion.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

250 ml à 4.60 €/ml soit **1 150 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>1 150 €</b>	379.50 € soit 33 %	195.50 € soit 17 %	345 € soit 30 %	230 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.c-S3</b>	Commune de THILAY Le Baquet

<p><b>B1.1.c-S3</b> Semoy – Rive droite</p> <p><b>2001-2002</b></p>
---

- **CONTEXTE**

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible les plants proviendront de pépinières locales.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Suite à l'entretien et à l'enlèvement de la végétation ligneuse. Plantations et bouturages d'espèces essentiellement buissonnantes afin d'éviter le déchaussement.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

250 ml pour **2 300 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	Crédit européen	Cté Cnes
Entretien	<b>2 300 €</b>	759 € soit 33 %	391 € soit 17 %	690 € soit 30 %	460 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.a-S4</b>	Commune de THILAY Maintenir le linéaire en l'état (Talus route de Navaux)

<p><b>B1.1.a-S4</b> Semoy – Rive gauche</p> <p><b>2001-2002</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

550 ml à 1.40 €/ml soit **770 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>770 €</b>	<b>254.10 € soit 33 %</b>	<b>130.90 € soit 17 %</b>	<b>231 € soit 30 %</b>	<b>154 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.b-S4</b>	Commune de THILAY Traversée Navaux

**B1.1.b-S4**  
Semoy – Rive gauche  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

1100 ml à 1.40 €/ml soit **1 540 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>1 540 €</b>	508.20 € soit 33 %	261.80 € soit 17 %	462 € soit 30 %	308 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.c-S4</b>	Commune de THILAY Aval du village de Navaux

**B1.1.c-S4**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

1000 ml à 1 €/ml soit **1 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>1 000 €</b>	330 € soit 33 %	170 € soit 17 %	300 € soit 30 %	200 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.a-S5</b>	Commune d'HAULME Plaine d'Haulmé - Plantation

**B1.1.a-S5**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'objectif des plantations est de reconstituer une ripisylve, quant elle ne peut se reconstituer seule. Ces plantations consistent à mettre en terre des essences autochtones typiques des berges, pour renforcer ou reconstituer le cordon boisé riverain. Si possible, les plants proviendront des pépinières locales.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Plantation d'arbres et d'arbustes typiques des bords d'eau par bosquets.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

700 ml à 10.70 €/ml soit **7 490 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Plantations</b>	<b>7 490 €</b>	1 273.30 € soit 17 %	2 471.70 € soit 33 %	2 247 € soit 30 %	1 498 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.b-S5</b>	Commune d'HAULME Maintenir le linéaire en l'état

<p><b>B1.1.b-S5</b> Semoy – Rive gauche</p> <p><b>2001-2002</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

4 800 m<sup>2</sup> à 0.50 €/m<sup>2</sup> soit **2 400 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>2 400 €</b>	792 € soit 33 %	408 € soit 17 %	720 € soit 30 %	480 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.c-S5</b>	Commune de TOURNAVAUX Maintenir le linéaire en l'état

<p><b>B1.1.c-S5</b> Semoy – Rive droite</p> <p><b>2001-2002</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

700 ml à 1.40 €/ml soit **980 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>980 €</b>	324 € soit 33 %	166 € soit 17 %	294 € soit 30 %	196 € soit 20 %



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.a-S6</b>	Commune de MONTHERME « Phades » - Traitement de la végétation

<p><b>B1.1.a-S6</b> Semoy – Rive droite</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

• **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ◆ Limitation des embâcles
- ◆ Ouverture paysagère

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

1000 ml à 1.55 €/ml soit **1 550 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Déboisement sélectif</b>	<b>1 550 €</b>	<b>263.50 € soit 17 %</b>	<b>511.50 € soit 33 %</b>	<b>465 € soit 30 %</b>	<b>310 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.b-S6</b>	Commune de MONTHERME « Phades » - Traitement de la végétation

<p><b>B1.1.b-S6</b> Semoy – Rive droite</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

• **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ◆ Limitation des embâcles
- ◆ Ouverture paysagère

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

400 ml à 1.55 €/ml soit **620 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Déboisement sélectif</b>	<b>620 €</b>	<b>105.40 € soit 17 %</b>	<b>204.60 € soit 33 %</b>	<b>186 € soit 30 %</b>	<b>124 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.c-S6</b>	Commune de MONTHERME Confluence – bras gauche – Traitement de la végétation.

<p><b>B1.1.c-S6</b> Semoy</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette action consiste à un déboisement sélectif du talus situé entre le CD et la Semoy, ayant 2 aspects :

- ◆ Limitation des embâcles
- ◆ Ouverture paysagère

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

400 ml à 1.55 €/ml soit **620 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Déboisement sélectif du talus</b>	<b>620 €</b>	<b>105.40 € soit 17 %</b>	<b>204.60 € soit 33 %</b>	<b>186 € soit 30 %</b>	<b>124 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.d-S6</b>	Commune de MONTHERME Laval Dieu

**B1.1.d-S6**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichage des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Coupe sélective de la végétation ligneuse composée de cépées d'aulnes vieillissants.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

450 ml à 6.10 €/ml soit **2 745 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>2 745 €</b>	905 € soit 33 %	466 € soit 17 %	825 € soit 30 %	549 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.1</b>	Restauration du lit majeur
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.1.e-S6</b>	Commune de MONTHERME Aval du Camping de Phades

**B1.1.e-S6**  
Semoy – Rive gauche  
  
**2001-2002**

- **CONTEXTE**

Suite notamment aux inondations de 1993 et 1995, l'Association pour l'Animation des Bords de Semoy a entrepris des actions de restauration des capacités d'écoulement, telles la suppression d'embâcles, la gestion de la ripisylve, la reconquête de la zone inondable par débroussaillage, défrichement des micro-boisements ayant effet de barrage. Ces travaux de réhabilitation devraient être poursuivis sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents ainsi que dans les zones humides.

Les lieux ainsi réhabilités devront ensuite être entretenus de façon régulière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Maintenir le linéaire en l'état par des déboisements et débroussaillages très léger permet d'assurer un bon écoulement en hautes eaux.

Coupe sélective de la végétation ligneuse composée de cépées d'aulnes vieillissants.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

350 ml à 6.10 €/ml soit **2 135 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>2 135 €</b>	704.5 € soit 33 %	362.9 € soit 17 %	640.6 € soit 30 %	427 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.2</b>	Protection des berges dégradées, par génie végétal
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.2.a-S2</b>	Commune de THILAY Trou du Faucon – Renfort de berge

<p><b>B1.2.a-S2</b> Semoy – rive droite</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'une technique de génie végétal type « peigne » au vu de la configuration de la Rivière à cet endroit. Une technique mixte « enrochement – géotextile » peut être envisagé.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

80 ml à 244 €/ml soit **19 520 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Mise en place d'une technique génie végétal</b>	<b>19 520 €</b>	3 318.40 € soit 17 %	6 441.60 € soit 33 %	5 856 € soit 30 %	3 904 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.2</b>	Protection des berges dégradées, par génie végétal
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive gauche
<b>OPERATION</b>	<b>B1.2.a-S3</b>	Commune de THILAY « Liesch »

<p><b>B1.2.a-S3</b> Semoy – rive gauche</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Les deux crues centennales ont considérablement éprouvé les berges de la Semoy et de ses affluents. Certains affouillements posent des problèmes de sécurité et ou de gestion notamment aux abords des zones urbaines et des ouvrages. La protection des berges atteintes devra se faire en priorité par l'utilisation de méthodes douces (géotextile, peigne, fascine...).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Renfort de berge pour consolider et stabiliser en amont des gabions pour protéger la route. Cette action pourra se faire par le biais de plantations.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

50 ml à 10 €/ml soit **500 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Renfort de berge</b>	<b>500 €</b>	85 € soit 17 %	165 € soit 33 %	150 € soit 30 %	100 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.3</b>	Aménagement de frayères
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.3-S2</b>	Commune de THILAY Frayères à brochets du faucon

<p><b>B1.3-S2</b> Semoy <b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui ont fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Extension de la frayère actuelle pour passer de 135 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup>

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

2 000 m<sup>2</sup> à 3.80 €/m<sup>2</sup> soit **7 600 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>APPMA+ Fédé de pêche</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>
<b>Extension de la frayère</b>	<b>7 600 €</b>	<b>760 € soit 10 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>	<b>2 280 € soit 30 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.3</b>	Aménagement de frayères
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.3-S3</b>	Commune de THILAY Naux - Frayères à brochets

**B1.3-S3**  
Semoy  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Augmentation de la largeur pour permettre un accès plus aisé aux espèces piscicoles. Renforcement de la digue amont pour éviter une inondation en période de crues.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

2 000 m<sup>2</sup> à 3.80 €/m<sup>2</sup> soit **7 600 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>APPMA+ Fédé de pêche</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>
<b>Augmentation largeur Renforcement de la digue</b>	<b>7 600 €</b>	<b>760 € soit 10 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>	<b>2 280 € soit 30 %</b>	<b>1 520 € soit 20 %</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.3</b>	Aménagement de frayères
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy – Rive droite
<b>OPERATION</b>	<b>B1.3-S4</b>	Commune de THILAY « Gué de Navaux » - Frayères à brochets

**B1.3-S4**  
Semoy – Rive droite  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'amélioration de la qualité d'eau va permettre de tendre vers une Semoy de qualité piscicole 1, notamment pour les espèces nobles. L'intérêt du Contrat de Rivière va se porter sur la truite et le brochet, poissons très prisés des pêcheurs locaux et qui a fait la renommée de la Semoy dans les milieux spécialisés.

Sur la Semoy et d'après les études, seules les frayères à brochets seront réalisées. Elles sont rendues nécessaire par la demande de la pratique halieutique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Amélioration de la frayère existante nécessitant :

- Léger curage des atterrissements
- Extension de la surface potentielle mise en eau pour permettre l'évacuation des brochetons vers la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

2 000 m<sup>2</sup> à 8 €/m<sup>2</sup> soit **16 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>APPMA+ Fédé de pêche</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>
<b>Amélioration de la frayère</b>	<b>16 000 €</b>	1 600 € soit 10 %	3 200 € soit 20 %	3 200 € soit 20 %	4 800 € soit 30 %	3 200 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-S4</b>	Accès Pêche Handicapés.

**B1.4-S4**  
Semoy  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy devient de plus en plus attractif et reconnu dans le monde de la pêche. Les études actuelles sur le développement du loisir pêche lié à un plan de gestion piscicole montre l'impact d'une telle pratique dans le contexte du Bassin Versant de la Semoy. Les différents aménagements de valorisation hydrobiologique – halieutique ne serait complet sans permettre l'accès au cours d'eau aux personnes handicapées.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'accès et de cheminement en bord de Rivière permettant aux personnes handicapées de profiter pleinement du loisir pêche.  
2 sites sont sélectionnés : Pont de Thilay – Pont de Tournavaux.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette opération s'assurera de la fiabilité et de la fonctionnalité des ouvrages mis en place auprès du monde des handicapés.

- **COÛT ESTIME**

*Aménagement d'un site : 7 623 €*  
soit un montant total de **15 246 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy.

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Etat</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Aménagement de 2 sites</b>	<b>15 246 €</b>	1 524.60 € soit 10 %	1 524.60 € soit 10 %	7 623 € soit 50 %	1 524.60 € soit 10 %	1 524.60 € soit 10 %	1 524.60 € soit 10%

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Saint Jean
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-SJ1</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablir la libre circulation du poisson - Barrage Etang Linchamps -

<b>B1.4-SJ1</b> Saint Jean <b>2001-2006</b>
---

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

L'étang de l'usine de la Rayère par le biais de son vannage est un obstacle infranchissable. L'aménagement d'une structure type « Passe à poissons » permettrait de recoloniser l'essentiel des frayères potentielles à truite du Bassin de la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

L'action ne se fera qu'avec la participation effective du propriétaire des lieux.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé à ce jour. A définir après étude.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Propriétaire privé

- **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de gestion piscicole
--------------	-------------	--

<b>COURS D'EAU</b>		Saint Jean
--------------------	--	------------

<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-SJ2</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablir la libre circulation du poisson. Confluence Bertembas.
------------------	-----------------	---

<b>B1.4-SJ2</b>
-----------------

Saint Jean
------------

<b>2001-2006</b>
------------------

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Repositionnement de l'ouvrage ONF de manière à le rendre franchissable.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Réaliser en régie.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Bertembas
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-BE</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

<p><b>B1.4-BE</b> Bertembas</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion d'une embâcle en aval du secteur faisant obstacle à la libre circulation du poisson.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

**1 525 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Gestion d'une embâcle</b>	<b>1 525 €</b>	259.25 € soit 17 %	152.50 € soit 10 %	152.50 € soit 10 %	762.50 € soit 50 %	198.25 € soit 13 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Charme
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-CH</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

<p><b>B1.4-CH</b> Charme</p> <p><b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion fine de 2 embâcles importantes infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Embâcles : 1 068 €*

*Gestion de la ripisylve : 900 ml à 1.10 €/ml soit 990 €.*

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit européen	Cté Cnes
Embâcles	1 068 €	181.56 € soit 17 %	106.80 € soit 10 %	106.80 € soit 10 %	534 € soit 50 %	138.84 € soit 13 %
Gestion de la ripisylve	990 €	168.30 € soit 17 %	99 € soit 10 %	99 € soit 10 %	495 € soit 50 %	128.70 € soit 13 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 058 €</b>	<b>349.86 €</b>	<b>205.80 €</b>	<b>205.80 €</b>	<b>1 029 €</b>	<b>267.54 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Rivette
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-RI</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

<p><b>B1.4-RI</b> Rivette</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion de 2 embâcles importantes infranchissables limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.  
Amélioration de la franchissabilité du passage sous la route.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Embâcles : 1 000 m à 1.10 €/ml soit 1 100 €*  
*Passage sous route : prise en charge par DDE.*

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- DDE

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	Pêcheurs	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Embâcles</b>	<b>1 100 €</b>	187 € soit 17 %	110 € soit 10 %	110 € soit 10 %	550 € soit 50 %	143 € soit 13 %



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Ru du Bois Jean (Belgique)
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-BJ</b>	Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

B1.4-BJ

Ru du Bois Jean

2001-2006

• **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

Le ruisseau du Bois Jean s'écoule quasi exclusivement sur le territoire belge. Seule sa confluence avec la Semoy serait sur le territoire français. Il est évident qu'une gestion piscicole, halieutique de ce ruisseau aura un impact certain sur la Semoy française.

L'étude DUBOST et PEDON a démontré l'importance d'un tel affluent dans le réseau hydrobiologique français. Cette action naturellement cofinancée par le Contrat de Rivière Semois belge, serait l'occasion de réaliser une intervention transfrontalière allant jusqu'à des réalisations concrètes de terrains.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion de 3 embâcles importantes infranchissables limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

Ces travaux seront soumis à autorisation belge.

• **COÛT ESTIME**

*Aménagement de 30 m<sup>2</sup> de frayères : soit 2 287 €*

*Gestion de la ripisylve : 3 000 m à 1.10 €/ml soit 3 300 €*

*Gestion des 3 embâcles : 3 812 €*

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- FUL

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Belge	Pêcheurs	Crédit européen	Cté Cnes
Aménagement de frayères	2 287 €	228.70 € soit 10 %	571.75 € soit 25 %	114.35 € soit 5 %	1 143.50 € soit 50 %	228.70 € soit 10 %
Gestion de la ripisylve	3 300 €	330 € soit 10 %	825 € soit 25 %	165 € soit 5 %	1 650 € soit 50 %	330 € soit 10 %
Gestion des 3 embâcles	3 812 €	381.20 € soit 10 %	953 € soit 25 %	190.60 € soit 5 %	1 906 € soit 50 %	381.20 € soit 10 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 399 €</b>	939.90 €	2 349.75 €	469.95 €	4 699.50 €	939.90 €

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Houru
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-Ho</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

**B1.4-Ho**  
Houru  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion d'une embâcle importante infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Gestion de l'embâcles : 1 525 €*

*Ripisylve : 1 500 m à 1.10 €/ml soit 1 650 €*

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Gestion de l'embâcles	1 525 €	259.25 € soit 17 %	152.50 € soit 10 %	152.50 € soit 10 %	762.50 € soit 50 %	198.25 € soit 13 %
Ripisylve	1 650 €	280.50 € soit 17 %	165 € soit 10 %	165 € soit 10 %	825 € soit 50 %	214.50 € soit 13 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 175 €</b>	<b>539.75 €</b>	<b>317.50 €</b>	<b>317.50 €</b>	<b>1 587.50 €</b>	<b>412.75 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Narbruay
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-Na</b>	Commune de THILAY Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

<p><b>B1.4-Na</b> Narbruay</p> <p><b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion d'une embâcle importante infranchissable limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Gestion de l'embâcle : 2 287 €*

*Gestion de la ripisylve : 1 500 m à 1.10 €/ml soit 1 650 €*

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Gestion de l'embâcle	2 287 €	388.79 € soit 17 %	228.70 € soit 10 %	228.70 € soit 10 %	1 143.50 € soit 50 %	297.31 € soit 13 %
Gestion de la ripisylve	1 650 €	280.50 € soit 17 %	165 € soit 10 %	165 € soit 10 %	825 € soit 50 %	214.50 € soit 13 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 937 €</b>	<b>669.29 €</b>	<b>393.70 €</b>	<b>393.70 €</b>	<b>1 968.50 €</b>	<b>511.81 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.4</b>	Mise en place d'un plan de Gestion Piscicole
<b>COURS D'EAU</b>		Lyre
<b>OPERATION</b>	<b>B1.4-Ly</b>	Commune de MONTHERME Rétablissement de la libre circulation du poisson. Gestion de la ripisylve.

<p><b>B1.4-Ly</b> Lyre</p> <p><b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

L'espèce repère utilisé sur les affluents est la truite correspondant au domaine salmonicole. L'unité hydrographique convient aux exigences de son cycle biologique comme le précise la « zone à truite » de la typologie de Huet. L'étude « Plan de Gestion Piscicole » décrit le principal facteur limitant de ses affluents comme étant l'absence de libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Gestion de 2 embâcles importantes infranchissables (linéaire de la zone urbanisée) limitant la libre circulation du poisson. Gestion et entretien de la ripisylve sur tout le linéaire.

L'aménagement d'ouvrage dans le lit mineur de la zone urbanisée permettrait d'aménager des paliers. Aire de repos aux poissons. Aménagement d'un seuil à l'entrée du dalot en fin de secteur.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Aménagement de zone urbanisée : 7 623 €*

*Aménagement de frayères : 2 287 €*

*Gestion de la ripisylve : Gérer par l'ONF. Cours d'eau domanial.*

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- ONF

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Pêcheurs</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Aménagement de zone urbanisée	7 623 €	1 295.91 € soit 17 %	762.30 € soit 10 %	762.30 € soit 10 %	3 811.50 € soit 50 %	990.99 € soit 13 %
Aménagement de frayères	2 287 €	388.79 € soit 17 %	228.70 € soit 10 %	228.70 € soit 10 %	1 143.50 € soit 50 %	297.31 € soit 13 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 910 €</b>	<b>1 684.70 €</b>	<b>991 €</b>	<b>991 €</b>	<b>4 955 €</b>	<b>1 288.30 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.a-BV</b>	Donner de la présence au cours d'eau secondaires.

**B1.6.a-BV**  
Bassin Versant  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy et son affluent principal, le ruisseau Saint Jean, comportent nombres petits vallons (rayvis) où s'écoulent les affluents. L'occupation du sol du Bassin Versant montre un espace boisé important. Donner de la présence au cours d'eau secondaire en y favorisant la pénétration du regard permettrait d'apporter un élément structurant important au paysage : le Cours d'Eau.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des confluences Semoy – Affluents, Route – Affluents.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

10 000 m<sup>2</sup> à 0.30 €/m<sup>2</sup> soit 3 000 €.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Déboisement et débroussaillage</b>	<b>3 000 €</b>	300 € soit 10 %	600 € soit 20 %	300 € soit 10 %	1 200 € soit 40 %	600 € soit 20 %

**THEME            B1.6** Gestion de la plaine alluviale  
**COURS D'EAU** Bassin Versant  
**OPERATION    B1.6.b-BV** Favoriser la vue au passage des ponts.

**B1.6.b-BV**  
Bassin Versant  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Dans le cadre du Contrat de Rivière Semoy, et compte tenu du label paysager obtenu par le Bassin Versant de la Semoy en 1993, il semble important de donner à voir la Rivière. Actuellement les ponts enjambant le cours d'eau ne le permettent pas. La mise en place de parapet à claire voie comme c'est le cas au pont d'Haulmé (Territoire communal – Site classé, loi 1930) sembleraient être la solution adéquate.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place de parapet à claire-voie sur les 5 ponts enjambant la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Pris en charge intégralement par les services compétents.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- DDE
- DRI

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.c-BV</b>	Aménagements des lavoirs et fontaines. <b>Phase 1 : Tournavaux</b>

<p><b>B1.6.c-BV</b> Bassin Versant <b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

L'eau et ses usages font parties intégrantes du patrimoine social, historique et architectural du Bassin Versant de la Semoy. Valoriser le petit patrimoine bâti autour de l'eau tels les fontaines et lavoirs permettraient de favoriser la présence de l'eau en dehors des cours d'eau. Ces actions permettraient d'élargir la vocation de ces différentes structures pour mieux les intégrer dans la dynamique socio-économique liées au Contrat Rivière de la Semoy.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Restauration du patrimoine bâti, restauration des systèmes hydrauliques, aménagements et gestion des vocations.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*1 structures à 8 000 €*

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Région	Etat	Conseil Général	Crédit européen	Cté Cnes
Restauration du patrimoine bâti	8 000 €	1 600 € soit 20 %	8 00 € soit 10 %	8 00 € soit 10 %	3 200 € soit 40 %	1 600 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.d-BV</b>	Maîtrise du foncier.

<p><b>B1.6.d-BV</b> Bassin Versant  <b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

Les élus de territoire de la Semoy sont engagés dans un programme de restauration et de gestion de l'espace depuis une dizaine d'années. Cette opération ne serait efficace sans un vaste programme de maîtrise du foncier.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Acquisition des terrains du lit majeur pour une maîtrise parfaite de l'espace.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Cette opération respecte la procédure établie lors d'acquisition foncière.

- **COÛT ESTIME**

*3 050 €/ha*

Acquisition pour les 4 communes : **55 ha**

*Soit un total : 167 750 €*

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Acquisition de terrains</b>	<i>167 750 €</i>	100 650 € soit 60 %	50 325 € soit 30 %	16 775 € soit 10 %



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6-S1</b>	Reconquête de la plaine alluviale « Les Mazis » Commune d'HAUTES-RIVIERES

<p><b>B1.6-S1</b> Semoy <b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

100 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **46 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>46 000 €</b>	4 600 € soit 10 %	4 600 € soit 10 %	9 200 € soit 20 %	18 400 € soit 40 %	9 200 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.a-S2</b>	Reconquête de la plaine alluviale Rive gauche aval de Newet Commune d'HAUTES-RIVIERES

<p><b>B1.6.a-S2</b> Semoy</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

5 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **2 300 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>2 300 €</b>	230 € soit 10 %	230 € soit 10 %	460 € soit 20 %	920 € soit 40 %	460 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.b-S2</b>	Reconquête de la plaine alluviale Boucle du Faucon Commune de THILAY

<b>B1.6.b-S2</b>
Semoy
<b>2001-2006</b>

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

100 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **46 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Entretien</b>	<b>46 000 €</b>	4 600 € soit 10 %	4 600 € soit 10 %	9 200 € soit 20 %	18 400 € soit 40 %	9 200 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.a-S3</b>	Reconquête de la plaine alluviale La Prée - Naux Commune de THILAY

**B1.6.a-S3**  
Semoy  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

15 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **6 900 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>6 900 €</b>	690 € soit 10 %	690 € soit 10 %	1 380 € soit 20 %	2 760 € soit 40 %	1 380 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6.b-S3</b>	Reconquête de la plaine alluviale « Les Longs Champs » Commune de THILAY

<b>B1.6.b-S3</b>
Semoy
<b>2001-2006</b>

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

100 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **46 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>46 000 €</b>	4 600 € soit 10 %	4 600 € soit 10 %	9 200 € soit 20 %	18 400 € soit 40 %	9 200 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Saint Jean
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6-SJ1</b>	Reconquête de la plaine alluviale Commune d'HAUTES-RIVIERES

<p><b>B1.6-SJ1</b> Saint Jean <b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

30 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **13 800 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Entretien</b>	<b>13 800 €</b>	1 380 € soit 10 %	1 380 € soit 10 %	2 760 € soit 20 %	5 520 € soit 40 %	2 760 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Saint Jean
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6-SJ2</b>	Reconquête de la plaine alluviale Commune d'HAUTES-RIVIERES

<p><b>B1.6-SJ2</b> Saint Jean <b>2001-2006</b></p>
--

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

50 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **23 000 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>23 000 €</b>	2 300 € soit 10 %	2 300 € soit 10 %	4 600 € soit 20 %	9 200 € soit 40 %	4 600 € soit 20 %

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.6</b>	Gestion de la plaine alluviale.
<b>COURS D'EAU</b>		Rivette
<b>OPERATION</b>	<b>B1.6-Ri</b>	Reconquête de la plaine alluviale Commune d'HAUTES-RIVIERES

<p><b>B1.6-Ri</b> Rivette</p> <p><b>2001-2006</b></p>
---

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy, malgré une morphologie d'une Rivière typique de moyenne montagne due à l'Ardenne, possède néanmoins une plaine alluviale non négligeable. Une gestion fine de cet espace permettrait non seulement de restaurer le paysage et la biodiversité liée à la forêt alluviale mais aussi de permettre la lutte contre les inondations en favorisant la libre expansion des hautes eaux.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Déboisement et débroussaillage léger des plaines riveraines avec le cas échéant avec plantations d'espèces inféodées à ces milieux.

Evacuation des produits et une attention plus précise sera portée sur des embâcles potentielles.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration notamment sur les parcelles privées.

- **COÛT ESTIME**

10 000 m<sup>2</sup> à 0.46 €/m<sup>2</sup> soit **4 600 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Entretien</b>	<b>4 600 €</b>	460 € soit 10 %	460 € soit 10 %	920 € soit 20 %	1 840 € soit 40 %	920 € soit 20 %



<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.7</b>	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B1.7.a-BV</b>	Aménagement de Points de vues « Miremont »

**B1.7.a-BV**  
Bassin Versant  
  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Dégagement du site par un déboisement et un débroussaillage léger pour y favoriser une halte sécurisée.

Création d'une ouverture de perspective vers la vallée. Aménagement d'une aire de convivialité didactique. Superficie estimée du chantier : 3 000 m<sup>2</sup>.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

Mobilier : 3 Tables bancs à **183 €** l'unité soit **549 €**

1 Panneau explicatif : **229 €**

Dégagement du site : 3 000 m<sup>2</sup> à **0.46 €/m<sup>2</sup>** soit **1 380 €**

**Total : 2 158 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Mobilier	549 €	82.35 € soit 15 %	82.35 € soit 15 %	274.50 € soit 50 %	109.80 € soit 20 %
Panneau explicatif	229 €	34.35 € soit 15 %	34.35 € soit 15 %	114.50 € soit 50 %	45.80 € soit 20 %
Dégagement du site	1 380 €	207 € soit 15 %	207 € soit 15 %	690 € soit 50 %	276 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 €</b>	<b>323.70 €</b>	<b>323.70 €</b>	<b>1 079 €</b>	<b>431.60 €</b>

<b>VOLET B1</b>	<b>RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU ET DES PAYSAGES</b>
-----------------	---

<b>THEME</b>	<b>B1.7</b>	Entretien des affleurements rocheux et des points de vues
--------------	-------------	---

<b>COURS D'EAU</b>	Bassin Versant
--------------------	----------------

<b>OPERATION</b>	<b>B1.7.b-BV</b>	Aménagement de Points de vues « Roche aux Corpias »
------------------	------------------	--

**B1.7.b-BV**

**Bassin Versant**

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le territoire du Bassin Versant de la Semoy s'est vu octroyer un label national « Reconquête du Paysage ». Le Contrat de Rivière Semoy participe efficacement à cette reconquête. Malgré la mise en place conjointement du Contrat Pour le Paysage du Bassin Versant de la Semoy. Il nous paraît important de présenter dans ce document les actions de mise en valeur de point de vue, où l'eau, élément structurant du paysage, doit être donnée à voir et à regarder.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Le point de vue de la Roche aux Corpias est l'un des sites les plus fréquentés du Département. Malheureusement, il est notoirement établi que la halte pose un problème de sécurité vis à vis du CD 31. Un aménagement du site supérieur permettrait non seulement de répondre à ce souci de dangerosité mais également d'offrir une amélioration des services et de la capacité d'accueil.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Ce projet ne pourra se réaliser qu'avec une réglementation de la circulation du CD sur le site.

- **COÛT ESTIME**

- Site bas : fauchage et débroussaillage : **153 €**
- Site haut: Déboisement et débroussaillage : Forfait de **1 220 €**
- Amélioration de l'accès et du stationnement : **22 868 €**
- Mise en place d'une aire de convivialité et d'un parcours rocheux ludique : **6 098 €**
- Pose de panneaux réglementant la circulation : Gratuit – Service DDE, DRI

**Total : 30 339 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Site bas :</b> Fauchage et Débroussaillage	153 €	22.95 € soit 15 %	22.95 € soit 15 %	76.50 € soit 50 %	30.60 € soit 20 %
<b>Site haut :</b> Déboisement et Débroussaillage	1 220 €	183 € soit 15 %	183 € soit 15 %	610 € soit 50 %	244 € soit 20 %
Amélioration de l'accès et du stationnement	22 868 €	3 430.20 € soit 15 %	3 430.20 € soit 15 %	11 434 € soit 50 %	4 573.60 € soit 20 %
Mise en place d'1 aire de convivialité et d'un parcours rocheux ludique	6 098 €	914.70 € soit 15 %	914.70 € soit 15 %	3 049 € soit 50 %	1 219.60 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 339 €</b>	<b>4 550.85 €</b>	<b>4 550.85 €</b>	<b>15 169.50 €</b>	<b>6 067.80 €</b>

---

# FICHES D' ACTIONS DU VOLET B2

---

**Contrat de Rivière  
Opérations du Volet B2**

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage
<b>Volet B2 : Gestion des risques liés à l'eau</b>				
B2.1-BV	Etablissement du plan de prévention des risques avec délimitation des zones inondables. (Actions à définir)	-	-	-
<b>Total sous-volet B2.1</b>		-	-	-
B2.2-BV	Mise en place d'un système simple de communication transfrontalière autour des crues.	763 €	01/06	Cté de Cnes FUL
<b>Total sous-volet B2.2</b>		<b>763 €</b>		
B2.3.a-BV	Travaux destinés à augmenter les capacités de stockage.	Non estimé ce jour	01/06	
B2.3.b-BV	Action hydraulique résultant de l'étude	Suivant rendu de l'étude	01/06	
B2.3-S2	Mise en place d'une action hydraulique. Traversée de Nohan Sur Semoy.	Non estimé ce jour	01/06	Cté de Cnes DDAF
B2.3-SJ1	Piège à sédiments	Non estimé à ce jour	01/06	DDAF Cté de Cnes
<b>Total sous-volet B2.3</b>		Non estimé ce jour		
B2.4-BV	Protection localisée des biens d'intérêts public	En attente étude HYDRATEC		
<b>Total sous-volet B2.4</b>		En attente étude HYDRATEC		
B2.5.a-S6	Réaménagement du Barrage de Phades	Non estimé à ce jour	01/06	Cté de Cnes DDAF Sté Icaunaise
<b>Total sous-volet B2.5</b>		Non estimé à ce jour		

<b>Total Volet B2</b>		<b>763 €</b>		
-----------------------	--	--------------	--	--

<b>THEME</b>	<b>B2.2</b>	Annonce de crues
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B2.2-BV</b>	Communication transfrontalière.

**B2.2-BV**

Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy française trouve être l'exécutoire du Bassin Versant total de la Semoy. Par conséquent, en période de crues, il est évident que nous sommes soumis au régime hydraulique de la Semois amont et de sa gestion. Les expériences passées ont montré qu'il était délicat d'apporter une solution efficace de prévention des inondations n'ayant que trop peu d'informations sur les conditions rencontrées en amont (Débit – Hauteur d'eau – Pluviométrie).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'un système simple de communication autour des crues. Ne serait-ce que par l'envoi d'un fax collectivités françaises et la transformation de ces données via une abaque en tableau avec lecture simple et rapide des hauteurs d'eau au point clé de la Semoy.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration. Cette action ne pourra se réaliser qu'avec l'accord et le partenariat concret de l'amont.

- **COÛT ESTIME**

*Traitement d'information : 763 €*

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- FUL

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		A.E.R.M	Région	Etat	Crédit européen	Cté Cnes
<b>Traitement d'information</b>	<b>763 €</b>	76.30 € soit 10 %	76.30 € soit 10 %	76.30 € soit 10 %	381.50 € soit 50 %	152.60 € soit 20 %

<b>THEME</b>	<b>B2.3</b>	Amélioration des écoulements
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B2.3.a-BV</b>	Travaux destinés à augmenter les capacités de stockage

**B2.3.a-BV**Ensemble du Bassin  
Versant**2001-2006**

- **CONTEXTE**

En attente de l'étude hydraulique.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

En attente de l'étude hydraulique.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Suivant rapport du bureau d'étude.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé à ce jour.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>THEME</b>	<b>B2.3</b>	Amélioration des écoulements
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B2.3.b-BV</b>	Action Hydraulique résultant de l'étude

**B2.3.b-BV**

Bassin versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Suivant le rendu de l'étude.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Suivant le rendu de l'étude.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- **PLAN DE FINANCEMENT**



<b>THEME</b>	<b>B2.3</b>	Amélioration des écoulements
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>B2.3-S2</b>	Commune de THILAY Traversée de Nohan Sur Semoy

**B2.3-S2**

Semoy

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le tronçon de Semoy au droit de Nohan est un radié uniforme posant problème en période d'été (Température, salubrité...).

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'une action hydraulique favorisant la biodiversité et luttant contre l'effet radié en été estival.

Une étude hydraulique est en cours.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé à ce jour. Cf étude Hydratec.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes
- DDAF

- **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>THEME</b>	<b>B2.3</b>	Amélioration des écoulements
<b>COURS D'EAU</b>		Saint Jean
<b>OPERATION</b>	<b>B2.3-SJ1</b>	Commune d'HAUTES-RIVIERES Piège à Sédiments

**B2.3-SJ1**

Saint Jean

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le piège à sédiments situé à la confluence du Saint Jean et de la Charme provoque des facteurs limitant à la libre circulation du poisson.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Veiller à rendre les seuils franchissables aux poissons.  
Surveiller les curages de vidanges afin d'éviter le surcreusement.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Non estimé à ce jour. A définir après étude.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- DDAF
- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT** (A définir après étude)

<b>THEME</b>	<b>B2.4</b>	Protéger les biens d'intérêt public
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>B2.4-BV</b>	Protection localisée des biens d'intérêt public. (en attente de l'étude HYDRATEC)

**B2.4-BV**

Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

En attente de l'étude HYDRATEC

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **COÛT ESTIME**

En attente de l'étude HYDRATEC.

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**THEME**      **B2.5**      Réaménagement des ouvrages hydrauliques

**COURS D'EAU**      Semoy

**OPERATION**   **B2.5-S6**      Commune de MONTHERME  
Barrage de Phades

**B2.5-S6**

Semoy

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Certains ouvrages en mauvais état mériteraient d'être restaurés, des échelles à poissons aménagées ainsi que des rampes permettant le passage des canoës-kayaks.

Une étude hydraulique du bassin versant est en cours s'orientant principalement sur une modélisation des débits d'étiage et de crues, ainsi que sur la pertinence d'ouvrages en rivière.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

La société ICAUNAISE propriétaire du site demande une révision de son contrat qui implique une renégociation du droit d'eau.

L'intérêt commun implique une réfection de l'ouvrage nécessitant des mesures compensatoires. Cette opération sera définie avec exactitude dès le rendu de l'étude en cours (cf. THEE).

Le Contrat de Rivière Semoy s'intéressera en particulier à l'impact de l'ouvrage et à la mise en place d'une passe mixte Poisson-Canoë.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

Passer à poissons : **38 113 €**

Passer à canoës : **15 245 €**

Réfection et entretien du seuil : non estimé – cf étude

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- DDAF
- ICAUNAISE

- **PLAN DE FINANCEMENT**

Autofinancé par propriétaire privé.

- **COMMENTAIRE**

La Communauté de Communes souhaitant trouver une solution améliorant l'impact du barrage sur le bassin versant mène une réflexion poussée quant à l'acquisition du site. Ne sachant pas quelle option de gestion du site la Communauté de Communes retiendra, nous nous réservons le droit d'amender cette fiche action une fois l'achat réalisé. Il est évident que quelque soit l'option choisie les travaux réalisés respecteront les normes.

---

# FICHES D' ACTIONS DU VOLET C

---

**Contrat de Rivière  
Opérations du Volet C**

Action	Nature des travaux	Montant	Phasage	Maître d'ouvrage
<b><i>Volet C : Entretien des cours d'eau, animation et suivi technique</i></b>				
C1-BV	Embauche de personnel en ce qui concerne une équipe de Cantonniers de Rivière (2 emplois jeunes pour 5 ans)	209 625 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet C1</b>		<b>209 625 €</b>		
C2-BV	Développement du loisir Pêche.	En attente étude A2H		
<b>Total sous-volet C2</b>		<b>En attente étude A2H</b>		
C3.a-BV	Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë par la création d'une carte et de panneaux.	13 721 €	01/06	Cté de Cnes
C3.b-BV	Mise en place de Débarcadères – Embarcadères. 4 sites sélectionnés	60 980 €	01/06	Cté de Cnes C. Monthermé
<b>Total sous-volet C3</b>		<b>74 701 €</b>		
C4.a-BV	Qualification des Entrées de Villes. 2 <sup>ème</sup> Tranche	102 444 €	01/06	Cté de Cnes
C4.b-BV	Réseau itinéraire de promenades. Création de panneaux au porte d'accès. Elaboration des infos et de la carto.	42 078 €	01/03	Cté de Cnes
C4-S2	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Nohan Sur Semoy	915 €	01/06	Cté de Cnes
C4-S3	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Naux.	3 964 €	01/06	Cté de Cnes
C4-S4	Aménagement et valorisation des Gués. Gué de Navaux.	915 €	01/06	Cté de Cnes ONF
<b>Total sous-volet C4</b>		<b>150 316 €</b>		
C5.a-BV	Réflexion sur la valorisation de l'hébergement.	1 144 €	01/06	Cté de Cnes Privé
C5.b-BV	Réflexion sur la valorisation de la restauration.	1 144 €	01/06	Cté de Cnes Privé
<b>Total sous-volet C5</b>		<b>2 288 €</b>		
C6-BV	Mise en place de l'observatoire des Paysages	13 331 €	01/02	Cté de Cnes Communes
<b>Total sous-volet C6</b>		<b>13 331 €</b>		

C7-BV	Réalisation d'une étude de définition du programme d'actions pédagogiques en Semoy.	3 820 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet C7</b>		<b>3 820 €</b>		
C8.a-BV	Poste animateur (sur 5 ans)	228 675 €	01/06	Cté de Cnes Communes
C8.b-BV	Fonctionnement de la cellule technique (sur 5 ans)	24 400 €	01/06	Cté de Cnes Communes
<b>Total sous-volet C8</b>		<b>253 075 €</b>		
C9-BV	Maison de Semoy.	1 219 593 €	01/06	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet C9</b>		<b>1 219 593 €</b>		
C10-BV	Communication.	21 343 €	02/08	Cté de Cnes
<b>Total sous-volet C10</b>		<b>21 343 €</b>		

<b>Total Volet C</b>		<b>1 948 092 €</b>		
----------------------	--	--------------------	--	--

**VOLET C      ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C1</b>	Mise en place d'une équipe de cantonniers de Rivière
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C1-BV</b>	Embauche de personnel

**C1-BV**  
**Bassin versant**  
**2001-2006**

- **CONTEXTE**

Le bassin versant de la Semoy fait l'objet de programme de gestion et d'entretien de l'espace depuis 96. Le Contrat de Rivière Semoy étant la contractualisation finale des partenaires. Toutes les actions entreprises et restant à réaliser doivent faire l'objet de compétences individuelles et collectives. Il va de soi que depuis les opérations d'entretien résultant des actions réalisées deviennent conséquente.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'une équipe de 2 emplois jeunes qualifiés ayant pour tâche la réalisation d'actions et l'entretien de certains tronçons des cours d'eau du Bassin Versant.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Sous réserve de l'acceptation des conventions Emplois jeunes entre le Maître d'Ouvrage et les partenaires.

- **COÛT ESTIME**

2 emplois jeunes : **38 113 €/an**  
 Fonctionnement : **3 812 €/an**  
 Soit pour 5 ans : **209 625 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT (sur 5 ans)**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Aide Emploi jeune</b>	<b>Cté Cnes</b>
2 emplois jeunes	190 565 €	24 773.45 € soit 13%	15 245.20 € soit 8%	1 905.65 € soit 1%	123 867.25 € soit 65%	24 773.45 € soit 13%
Fonctionnement	19 060 €	2 477.80 € soit 13%	1 524.80 € soit 8%	190.60 € soit 1%	12 389 € soit 65%	2 477.80 € soit 13%
<b>TOTAL</b>	<b>209 625 €</b>	<b>27 251.25 €</b>	<b>16 770 €</b>	<b>2 096.25 €</b>	<b>136 256.25 €</b>	<b>27 251.25 €</b>



<b>THEME</b>	<b>C2</b>	Etude de plan de Gestion Piscicole et programme de développement du loisir Pêche.
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C2-BV</b>	Développement du loisir pêche

**C2-BV**  
Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

En attente de l'étude A2H.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

En attente de l'étude A2H.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

En attente de l'étude A2H.

- **COÛT ESTIME**

En attente de l'étude A2H.

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

En attente de l'étude A2H.

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**VOLET C      ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

**THEME**      **C3**      Canoë-Kayak  
**COURS D'EAU**      Semoy  
**OPERATION**   **C3.a-BV**      Signalétique Canoë

**C3.a-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place d'une signalétique propre à l'activité Canoë permettant d'une part aux utilisateurs naviguant sur la Semoy de se repérer et d'autre part la création d'une carte – plaquette d'informations répertoriant les sites propices à cette pratique.

Les actions seront :

- La création d'une carte
- La création et la pose de panneaux

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

*Panneaux signalétiques* : 20 panneaux à **304.90 €** l'unité soit **6 098 €**

*Cartes* : 100 cartes à **76.23 €** l'unité soit **7 623 €**

*Coût Total* : **13 721 €**

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>D.R.T</b>	<b>Région</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Panneaux signalétiques	6 098 €	914.70 € soit 15 %	914.70 € soit 15 %	609.80 € soit 10 %	2 439.20 € soit 40 %	1 219.60 € soit 20 %
Cartes	7 623 €	1 143.45 € soit 15 %	1 143.45 € soit 15 %	762.30 € soit 10 %	3 049.20 € soit 40 %	1 524.60 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 721 €</b>	<b>2 058.15 €</b>	<b>2 058.15 €</b>	<b>1 372.10 €</b>	<b>5 488.40 €</b>	<b>2 744.20 €</b>

**VOLET C      ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C3</b>	Canoë-Kayak
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>C3.b-BV</b>	Embarcadères

**C3.b-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

- CONTEXTE**

En été, 200 à 400 embarcations passent chaque jour la frontière mais ne trouvent qu'un seul débarcadère bien aménagé à Hautes-Rivières. Celui-ci ne dispose toutefois pas de halte nautique à proximité dotée de sanitaires et d'une vente de produits alimentaires.

- DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place de Débarcadère – Embarcadère sécurisé le long de la Semoy. 4 sites sont sélectionnés.

- CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- COÛT ESTIME**

*Aménagement d'un site* : 15 245 € l'unité soit **60 980 €**

- MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Commune de Monthermé

- PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>D.R.T.</b>	<b>Région</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes – Cne Monthermé</b>
<b>Aménagement des 4 sites</b>	<b>60 980 €</b>	9 147 € soit 15 %	6 098 € soit 10 %	6 098 € soit 10 %	27 441 € soit 45 %	12 196 € soit 20 %

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

**THEME** C4 Randonnée  
**COURS D'EAU** Bassin Versant  
**OPERATION** C4.a-BV Qualification des Entrées de Villes  
 2<sup>ème</sup> Tranche.

**C4.a-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Dans le cadre de la gestion paysagère, le Contrat de Rivière Semoy essaye de mettre en place une action favorisant un sentiment d'appartenance au territoire. La qualification des Entrées de Villes répond à cet objectif.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Suite à l'étude effectuée par Marc SOUCAT – SAVART PAYSAGE – une deuxième tranche d'action doit être mise en œuvre. Il s'agit de la gestion végétale des sites sélectionnés avec implantation d'une structure typique de la Semoy (Machines outils).

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

Gestion végétale et implantation d'une structure :

Pour 1 site : **25 611 €**

Soit pour 4 sites : **102 444 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Gestion végétale et implantation de structures</b>	<b>102 444 €</b>	<b>10 244.40 € soit 10 %</b>	<b>20 488.80 € soit 20 %</b>	<b>51 222 € soit 50 %</b>	<b>20 488.80 € soit 20 %</b>

<b>THEME</b>	<b>C4</b>	Randonnée
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C4.b -BV</b>	Réseau Itinéraire de promenades

**C4.b-BV**

**Bassin Versant**

**2001-2003**

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant trouve de par la qualité de son territoire et suite à la phase 1 du projet (la conception et la réalisation d'un réseau de promenades) une vocation touristique importante. Le projet d'Itinérance voit là toute sa pertinence. Cette 2<sup>ème</sup> phase comprend : la création d'un support cartographique individuel ainsi que la mise en place des 8 portes d'accès au territoire.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mise en place de structures de franchissement type passerelle.  
Elaboration des informations et de la cartographie installée sur ces portes.  
Elaboration d'une carte individuelle de support.  
Mise en place de mobilier et d'équipements favorisant les circulations.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Cette action s'appuiera et respectera le cahier des charges du projet global d'Itinérance en Semoy ainsi que le cahier technique de la FFRP.

- **COÛT ESTIME**

Carte dépliant : 100 cartes à 76.23 € l'unité soit **7 623 €**  
Mobilier des portes : 8 portes à 762.25 € l'unité soit **6 098 €**  
Information et carte inscrite : 305 € par panneaux soit **2 440 €**  
Mobilier et équipements : **25 917 €**  
Franchissement : conception, fabrication, pose : **En cours**  
Soit un coût total : **42 078 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Conseil Général</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Carte dépliant	7 623 €	1 143.45 € soit 15 %	381.15 € soit 5 %	1 143.45 € soit 15 %	3 430.35 € soit 45 %	1 524.60 € soit 20 %
Mobilier des portes	6 098 €	914.70 € soit 15 %	304.90 € soit 5 %	914.70 € soit 15 %	2 744.10 € soit 45 %	1 219.60 € soit 20 %
Information et carte inscrite	2 440 €	366 € soit 15 %	122 € soit 5 %	366 € soit 15 %	1 098 € soit 45 %	488 € soit 20 %
Mobilier et équipements	25 917 €	3 887.55 € soit 15 %	1 295.85 € soit 5 %	3 887.55 € soit 15 %	11 662.65 € soit 45 %	5 183.40 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 078 €</b>	<b>6 311.70 €</b>	<b>2 103.90 €</b>	<b>6 311.70 €</b>	<b>18 935.10 €</b>	<b>8 415.60 €</b>

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C4</b>	Randonnée
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>C4-S2</b>	Commune de THILAY Aménagement et valorisation des Gués - « Gué de Nohan Sur Semoy »

<b>C4-S2</b>
Semoy
<b>2001-2006</b>

- **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- **COÛT ESTIME**

*Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €*

*Gestion des Berges : 305 €*

**Total : 915 €**

- **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Panneaux signalétiques	610 €	103.70 € soit 17 %	201.30 € soit 33 %	183 € soit 30 %	122 € soit 20 %
Gestion des Berges	305 €	51.85 € soit 17 %	100.65 € soit 33 %	91.50 € soit 30 %	61 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>915 €</b>	155.55 €	301.95 €	274.50 €	183 €

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

**THEME** C4 Randonnée

**COURS D'EAU** Semoy

**OPERATION** C4-S3 Commune de THILAY  
Aménagement et valorisation des Gués  
- « Gué de Naux »

**C4-S3**  
Semoy

**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

Suite aux dernières inondations de janvier et aux dégâts occasionnés, nous devons réaliser la reconstruction de la sortie du Gué rive droite au droit de la passerelle.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

*Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €*

*Gestion des Berges : 305 €*

*Réfection sortie du Gué : 3 049 €*

**Total : 3 964 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Panneaux signalétiques	610 €	103.70 € soit 17 %	201.30 € soit 33 %	183 € soit 30 %	122 € soit 20 %
Gestion des Berges	305 €	51.85 € soit 17 %	100.65 € soit 33 %	91.50 € soit 30 %	61 € soit 20 %
Réfection sortie du Gué	3 049 €	518.33 € soit 17 %	1 006.17 € soit 33 %	914.70 € soit 30 %	609.80 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 964 €</b>	673.88 €	1 308.12 €	1 189.20 €	792.80 €



**VOLET C    ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C4</b>	Randonnée
<b>COURS D'EAU</b>		Semoy
<b>OPERATION</b>	<b>C4-S4</b>	Commune de THILAY Aménagement et valorisation des Gués - « Gué de Navaux »

**C4-S4**  
Semoy  
**2001-2006**

- CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'un réseau de promenade et d'Itinérance où le réseau hydrographique se confond avec celui de la promenade sur la Semoy, il existe 3 Gués qu'ils seraient intéressant de valoriser.

- DEFINITION DE L'OPERATION**

Aménagement et signalisation de l'accès au Gué. Dégagement et entretien de la berge au droit du Gué.

- CONDITIONS D'EXECUTION**

Ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

- COÛT ESTIME**

*Panneau signalétique : 2 Panneaux à 610 €*

*Gestion des Berges : 305 €*

**Total : 915 €**

- MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Etat</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Panneaux signalétiques	610 €	103.70 € soit 17 %	201.30 € soit 33 %	183 € soit 30 %	122 € soit 20 %
Gestion des Berges	305 €	51.85 € soit 17 %	100.65 € soit 33 %	91.50 € soit 30 %	61 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>915 €</b>	<b>155.55 €</b>	<b>301.95 €</b>	<b>274.50 €</b>	<b>183 €</b>

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C5</b>	Hébergement - Restauration
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C5.a-BV</b>	Réflexion sur la valorisation de l'Hébergement

**C5.a-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à l'hébergement. Nous établirons un plan d'action permettant aux propriétaires privés et/ou publics de valoriser leurs biens en hébergement de qualité.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• **COÛT ESTIME**

- 15 Jours à 76.30 €/jour : **1 144 €**

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Mise en place d'un plan d'action</b>	<b>1 144 €</b>	114.40 € soit 10 %	343.20 € soit 30 %	457.60 € soit 40 %	228.80 € soit 20 %

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C5</b>	Hébergement - Restauration
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C5.b-BV</b>	Réflexion sur la valorisation de la Restauration

**C5.b-BV**  
Bassin Versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Bassin Versant de la Semoy s'est doté d'une programmation d'actions favorisant le développement durable à l'échelle du territoire. Le volet Contrat de Rivière Semoy, le réseau de promenades, le Contrat Pour le Paysage, ainsi que les compétences de la Communauté de Communes prises au titre du tourisme et de l'économie tel l'OPAH, nous oblige à mettre en place une réflexion autour des ces deux grands thèmes :

- Hébergement
- Restauration

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

La cellule d'animation mettra en synergie toutes les données relatives à la restauration. Nous établirons un plan d'action permettant soit aux structures existantes de développer, de valoriser ou de diversifier leurs activités, soit de créer de nouveaux services dont le besoin se ferait ressentir.  
Exemple type : Restauration collective

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

La cellule technique s'appuiera sur les forces vives compétentes du territoire.

• **COÛT ESTIME**

- 15 Jours à 76.30 €/jour : **1 144 €**

• **MAÎTRES D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy
- Privé

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Mise en place d'un plan d'action</b>	<b>1 144 €</b>	114.40 € soit 10 %	343.20 € soit 30 %	457.60 € soit 40 %	228.80 € soit 20 %

<b>THEME</b>	<b>C6</b>	Connaissance et mise en valeur des sites d'intérêt floristique, faunistique, géologique et archéologique.
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C6-BV</b>	Mise en place de l'observatoire des paysages

**C6-BV**

**Bassin Versant**

**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le bassin versant de la Semoy subit dans les années 50, une évolution importante de son paysage (enfrichement, coupe à blanc, construction, équipements publics, bâtiments industriels...). Les travaux effectués depuis une quinzaine d'années au titre de la gestion des espaces naturels et de l'amélioration sont des interventions qui vont dans le sens d'une gestion fine de l'espace.

Pour le moment aucun outil n'existe pour suivre et évaluer l'impact de telles actions.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Cette opération peut se définir comme suit :

*« Constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause afin d'orienter favorablement l'évolution des paysages. »*

Pour ce faire, 50 cadrages sont définis sur le territoire ;

Ils seront photographiés chaque année au même endroit, aux 4 saisons, les saisons permettant de voir les différents codes couleurs ainsi que les différents reliefs, pendant cinq ans conformément aux préconisations de l'observatoire du paysage du Ministère de l'Environnement :

Le choix des cadrages permettra d'observer les vues :

- ☞ Sur le relief
- ☞ Sur la rivière Semoy
- ☞ Sur les vallées secondaires
- ☞ A partir de la rivière Semoy

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

La Cellule d'Animation s'engage à exécuter cette mission sous réserve de l'acquisition du matériel adéquate. Les prises de vues appartiendront au Contrat de Rivière Semoy qui mettra à disposition sa banque iconographique selon la réglementation en vigueur

• **PROTOCOLE**

- Création du groupe de travail : 5 personnes
  - **Constitution** : professionnels et usagers du paysage
- Définition de la mission de l'observatoire
- Cartographie des points de prises de vues
- Prise de vues
- Traitement informatique des données : SIG, autres...
- Information et communication autour du paysage

- **COÛT ESTIME**

1 Appareil photo numérique : **1 068 €**

Logiciel de traitement d'image : **763 €**

Fonctionnement de l'observatoire : **7 500 €** sur 5 ans

Prises de vues : **4 000 €** sur 5 ans

Soit un coût total : **13 331 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- **PLAN DE FINANCEMENT**

**ANNEE 1**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Appareil photo numérique	1 068 €	213.60 € soit 20 %	213.60 € soit 20 %	427.20 € soit 40 %	213.60 € soit 20 %
Logiciel	763 €	152.60 € soit 20 %	152.60 € soit 20 %	305.20 € soit 40 %	152.60 € soit 20 %
Fonctionnement	1 500 €	300 € soit 20%	300 € soit 20%	600 € soit 40%	300 € soit 20%
Prises de vues	800 €	160 € soit 20%	160 € soit 20%	320 € soit 40%	160 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>4 131 €</b>	<b>826.20 €</b>	<b>826.20 €</b>	<b>1 652.40 €</b>	<b>826.20 €</b>

**ANNEES 2 – 3 – 4 – 5**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Fonctionnement	6 000 €	1 200 € soit 20%	1 200 € soit 20%	2 400 € soit 40%	1 200 € soit 20%
Prises de vues	3 200 €	640 € soit 20%	640 € soit 20%	1 280 € soit 40%	640 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>9 200 €</b>	<b>1 840 €</b>	<b>1 840 €</b>	<b>3 680 €</b>	<b>1 840 €</b>

**TOTAL**

		<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Total Année 1	4 131 €	826.20 € soit 20%	826.20 € soit 20%	1 652.40 € soit 40%	826.20 € soit 20%
Total Années 2 – 3 – 4 – 5	9 200 €	1 840 € soit 20%	1 840 € soit 20%	3 680 € soit 40%	1 840 € soit 20%
<b>TOTAL</b>	<b>13 331 €</b>	<b>2 666.20 €</b>	<b>2 666.20 €</b>	<b>5 332.40 €</b>	<b>2 666.20 €</b>

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C7</b>	Etudes
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C7-BV</b>	Etude de définition du programme d'action pédagogique en Semoy

**C7-BV**  
**Bassin Versant**  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy s'inscrit dans une démarche territoriale de développement durable. Il serait inconcevable d'imaginer un programme d'action de ce type sans mettre au point les aspects pédagogiques offerts par tous les atouts disponibles sur le territoire. C'est pourquoi en liaison avec la Maison de Semoy, nous souhaitons programmer cette étude.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Réalisation d'une étude analysant :

- les publics potentiels
- les champs explorés
- les intérêts porteurs
- les contenus d'animation
- les actions possibles
- les acteurs disponibles
- un plan d'action

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Ce travail sera confié à une structure offrant toutes les garanties nécessaires à sa bonne réalisation.

• **COÛT ESTIME**

10 jours à **382 €** soit **3 820 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Réalisation d'une étude	<b>3 820 €</b>	382 € soit 10 %	382 € soit 10 %	382 € soit 10 %	1 910 € soit 50 %	764 € soit 20 %

<b>THEME</b>	<b>C8</b>	Création d'une cellule de suivi de Contrat
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C8.a-BV</b>	Poste animateur

**C8.a-BV**

**Bassin Versant**

**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Les deux Contrats gérant le bassin versant de la SEMOY sont menés dans une aire géographique définie et cohérente correspondant à une entité écologique et paysagère selon des critères visuels, géographiques et culturels.

Ce territoire regroupe cinq communes qui sont d'amont à la confluence avec la Meuse :

Les Hautes-Rivières, Thilay, Haulmé, Tournavaux, Monthermé.

**Les missions de l'Animateur :**

- ☞ Elaboration des Contrats de Rivière
- ☞ Gestion de la structure de ces contrats
- ☞ Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier
- ☞ Coordination des actions et du partenariat
- ☞ Animation des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers
- ☞ Définition des travaux, gestions des actions
- ☞ Suivi et respect des cahiers des charges
- ☞ Bilan des actions auprès des partenaires
- ☞ Relation avec le Contrat de Rivière Semois

**Salaire :**

300 000 Frs par an pour un coût total entreprise dont

Charges patronales : elles s'élèvent à 39.18 % soit 117 540 Frs

Charges salariales : elles s'élèvent à 21.41 % soit 39 065 Frs

**Employeur :**

L'Animateur sous contrat avec l'association ABS restera chez le même employeur mais sera mis à disposition intégrale sur la gestion du Contrat.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

- ☞ Elaboration des Contrats de Rivière et Pour le Paysage

L'animateur élaborera et assurera le suivi des deux contrats pour provoquer l'accord de tous les partenaires. Ces documents prendront en compte les rendus des études en cours, la problématique

de terrain de tous les objectifs développés, les remarques et conseils de tous les partenaires impliqués ainsi que les réalités de l'amont.

☞ **Gestion de la structure de ces contrats**

L'animateur devra gérer le secrétariat inhérent à ce type de démarche, asseoir au mieux les Contrats de Rivière et pour le Paysage sur la structure intercommunale, vérifier et coordonner les différentes sources de financements établies par Convention.

☞ **Constitution des dossiers d'actions : montage juridique, technique et financier**

L'animateur déclinera les deux contrats en actions précises, quantifiées et chiffrées et les présentera aux différents partenaires pour avis technique et/ou financier.

Chaque action sera établie dans le respect total des contrats et ne pourront être mise en œuvre qu'après accord de tous les acteurs.

☞ **Coordination des actions et du partenariat**

L'animateur veillera au bon déroulement des actions et à la mise en relation entre les différents services concernés.

☞ **Animation des réunions : comité de pilotage, commissions, chantiers**

L'animateur pourra provoqué l'ensemble des réunions et aura pour missions de présenter suivant l'importance de cette dernière les bilans et suivis des actions, les projets à venir et lors de réunions de chantiers fera le point sur le respect et l'état d'avancement des travaux en rapport aux cahiers des charges.

☞ **Définition des travaux, gestion des actions**

L'animateur en liaison étroites avec un référent de terrain définira concrètement et techniquement les chantiers et les présentera aux différents maîtres d'œuvre.

☞ **Suivi et respect des cahiers des charges**

L'animateur établira des relations étroites entre cahier des charges et les chantiers, il pourra faire appel aux partenaires concernés s'il constate une dérive des actions.

☞ **Bilan des actions auprès des partenaires**

L'animateur aura le devoir d'informer les partenaires et les collaborateurs de l'état d'avancement des actions et des relations avec chacun.

☞ **Relation avec le Contrat de rivière SEMOIS**

L'animateur continuera d'avoir d'étroites relations avec les belges afin d'harmoniser les opérations et de définir des actions communes.

**Extension de la mission**

Ce poste d'animateur pourra être référent en matière de conseils et d'expertises techniques sur le département suivant le bon vouloir et la demande des partenaires des contrats et des collectivités limitrophes au bassin versant SEMOY.



- **CONDITIONS D'EXECUTION**

A l'issu du cofinancement, l'animateur pourra se voir offrir deux possibilités, soit de rester salarié de l'Association ABS ou d'être intégré au personnel de l'intercommunauté SEMOY.

- **COÛT ESTIME**

Coût annuel entreprise : **45 735 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

- **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>A.E.R.M</b>	<b>Région</b>	<b>A.B.S.</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Poste Animateur	45 735 €	4 436.30 € soit 9.7 %	9 147 € soit 20 %	3 338.65 € soit 7.3 %	19 666.05 € soit 43 %	9 147 € soit 20 %
<b>TOTAL</b> <b>5 ans</b>	<b>228 675 €</b>	<b>22 181 €</b> soit 9.7 %	<b>45 735 €</b> soit 20 %	<b>16 693 €</b> soit 7.3 %	<b>98 331 €</b> soit 43 %	<b>45 735 €</b> soit 20 %

**VOLET C ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

**THEME C8** Création d'une cellule de suivi de contrat

**COURS D'EAU** Bassin Versant

**OPERATION C8.b-BV** Fonctionnement cellule technique

**C8.b-BV**

Bassin Versant

**2001-2006**

- **CONTEXTE**

La cellule technique de suivi des Contrats en Semoy est opérationnelle depuis maintenant 2 ans. L'Association ABS, maître d'ouvrage du projet, supporte intégralement le coût du fonctionnement.

- **DEFINITION DE L'OPERATION**

Mettre en place tous les moyens adaptés permettant un fonctionnement optimal pendant la durée du contrat.

- **CONDITIONS D'EXECUTION**

L'Association A.B.S. fournira tout les justificatifs de dépenses.

- **COÛT ESTIME**

Frais ADM : **1 525 €**

Matériel informatique : **1 068 €**

Déplacement – Mission - Réception : **2 287 €**

Soit un coût total par an de **4 880 €**

Soit pour 5 ans : **24 400 €**

- **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Association pour l'Animation des Bords de Semoy (ABS)

- **PLAN DE FINANCEMENT** (pour 5 ans)

		Etat	A.E.R.M	Région	Crédit européen	Cté Cnes
Frais ADM	7 625 €	1 143.75 € soit 15 %	762.50 € soit 10 %	1 143.75 € soit 15 %	3 050 € soit 40 %	1 525 € soit 20 %
Matériel informatique	5 340 €	801 € soit 15 %	534 € soit 10 %	801 € soit 15 %	2 136 € soit 40 %	1 068 € soit 20 %
Déplacement Mission Réception	11 435 €	1 715.25 € soit 15 %	1 143.50 € soit 10 %	1 715.25 € soit 15 %	4 574 € soit 40 %	2 287 € soit 20 %
<b>TOTAL</b>	<b>24 400 €</b>	<b>3 660 €</b>	<b>2 440 €</b>	<b>3 660 €</b>	<b>9 760 €</b>	<b>4 880 €</b>

**VOLET C    ENTRETIEN DES COURS D'EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C9</b>	Maison de la Semoy
<b>COURS D'EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C9-BV</b>	Maison de la Semoy

**C9-BV**  
 Bassin Versant  
**2001-2006**

• **CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy comporte des volets Tourisme – Pédagogie et Communication. La mise en place d'une structure d'accueil dont les rôles seront divers et variés représenterait en quelque sorte la vitrine de nos compétences.

Une telle structure au vu des besoins et des services offerts serait la solution idéale pour pérenniser les emplois de la cellule technique.

• **DEFINITION DE L'OPERATION**

Pour faire suite à l'étude de « PMC » intitulée « Maison de Semoy », une structure pourrait être mise en place.. Cette action est plus un aboutissement qu'une action de démarrage.

La Maison de la Semoy serait le centre interactif de pérennisation du contrat.

La réflexion doit être approfondie, Suite à un travail d'un stagiaire en formation *Chargé de mission en développement durable*, il nous apparaît opportun d'établir un cahier des charges précis de cette nouvelle structure. Nous mettrons à profit les premières années du Contrat pour réaliser cet APS pour espérer une réalisation de l'action en fin de programme.

• **CONDITIONS D'EXECUTION**

Dans le respect de l'étude, ces travaux seront soumis à autorisation et/ou déclaration.

• **COÛT ESTIME**

**1 219 593 €**

• **MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

• **PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Etat</b>	<b>A.E.RM</b>	<b>Région</b>	<b>Conseil Général</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
<b>Travaux à effectuer suite à l'étude</b>	<b>1 219 593 €</b>	<b>122 959.30 €</b> soit 10 %	<b>60979.6 €</b> soit 5 %	<b>182 938.95 €</b> soit 15 %	<b>60979.6 €</b> soit 5 %	<b>548 816.85 €</b> soit 45 %	<b>243 918.60 €</b> soit 20 %

**VOLET C    ENTRETIEN DES COURS D’EAU, ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE**

<b>THEME</b>	<b>C10</b>	Communication – Information
<b>COURS D’EAU</b>		Bassin Versant
<b>OPERATION</b>	<b>C10-BV</b>	Communication

**C10-BV**  
Bassin Versant  
  
**2002-2008**

- CONTEXTE**

Le Contrat de Rivière Semoy fort de son expérience et des données récoltées tout au long des années de gestion d’entretien et d’étude qui ont été entrepris sur le Bassin Versant, possède une source de données intéressantes. Faire partager ce savoir nécessite la mise en place d’une communication importante.

- DEFINITION DE L’OPERATION**

Continuité de la parution du journal Info Semois - Semoy  
Réflexion sur l’opportunité d’un document ponctuel toute boîte  
Rédaction et publication de document type topoguide – cartes .....

- CONDITIONS D’EXECUTION**

Ces actions respecteront la réglementation en vigueur sur la reproduction de document.

- COÛT ESTIME**

*Journal Info Semois -Semoy* : **13 720 €**(4 exemplaires/an pendant 6 ans)  
*Publication* : **7 623 €**  
**Total : 21 343 €**

- MAÎTRE D’OUVRAGE**

- Communauté de Communes de la Vallée de la Semoy

- PLAN DE FINANCEMENT**

		<b>Région</b>	<b>Crédit européen</b>	<b>Cté Cnes</b>
Info Semois-Semoy	13 720 €	2 744 € soit 20 %	6 860 € soit 50 %	4 116 € soit 30 %
Publication	7 623 €	1 524.60 € soit 20 %	3 811.50 € soit 50 %	2 286.90 € soit 30 %
<b>Total</b>	<b>21 343 €</b>	<b>4 268.60 €</b>	<b>10 671.50 €</b>	<b>6 402.90 €</b>

---

# TABLEAUX DE FINANCEMENTS

---

**FINANCEMENTS**

Actions	Opération	Montant	Phasage	Maître Ouvrage	A.E.R.M %	R.C.A %	C.Général %	ETAT %	Com.Com %	C.E.E %	Autres %		
<b>Volet A : Amélioration de la qualité de l'Eau</b>													
A1.1.BV	Assainissement Hautes Rivières	€ 2 119 042	2001 - 2006	Communauté Communes et Communes	4 0	847 616.80		2 0	423 808.40	4 0	847 616.80		
A1.2.BV	Assainissement Thilay	€ 1 250 081.9			4 0	500 033		2 0	250 016	4 0	500 033		
A1.3.BV	Assainissement Tournavaux	€ 11 434			4 0	4 573 60		2 0	2 286.80	4 0	4 573 .60		
A1.4.BV	Assainissement Haulmé	€ 11 434			4 0	4 573 60		2 0	2 286.80	4 0	4 573 .60		
A1.5.BV	Assainissement Monthermé	€ 1 253 741			4 0	501 496.40		2 0	250 748.20	4 0	501 496.40		
A2.1.BV	Etudes des rejets	€ 53 358	01-05	Com/Cm	1 0	5 335.80	2 0	10 671.60		2 0	10 671.60	5 0	26 679
A.3.1.BV	Suivi qualité	€ 7 622.45	01-06	Com/Cm ABS	1 7	1 295.91	1 3	990.99		2 0	1 524.60	5 0	3 811.50

<b>Volet B : Restauration et mise en valeur des cours d'eaux</b>															
B1.1a .S1	Déboisement sélectif	€ 762.25	2001 - 2006	Communauté de communes	1 7	131.76				3 3	255.75	2 0	155	3 0	232.50
B1.1b.S1	Plantations	€ 11 814.80			1 7	2 40				3 3	3 960	2 0	2 400	3 0	3 600
B1.1c. S1	Déboisement débroussaillage	€ 1 372.04			1 7	255				3 3	495	2 0	300	3 0	450
B1.1d S1	Plantations	€ 3 658.78			1 7	629				3 3	1 221	2 0	740	3 0	1 110
B1.1a S2	Pose géotextile	€ 38 112.25			1 7	6 460				3 3	12 540	2 0	7 600	3 0	11 400
B1.1a S3	Plantations	€ 9 878.70			1 7	1 683				3 3	3 267	2 0	1 980	3 0	2 970
B1.1b S3	Coupe de grands arbres	€ 1 143.37			1 7	195.50				3 3	379.50	2 0	230	3 0	345
B1.1c S3	Plantations Bouturages	€ 2 286.74			1 7	391				3 3	759	2 0	460	3 0	690
B1.1a S4	Déboisement débroussaillage	€ 754.62			1 7	130.90				3 3	254.10	2 0	154	3 0	231
B1.1b S4	Déboisement débroussaillage	€ 1 509.25			1 7	261.80				3 3	508.2	2 0	308	3 0	462
B1.1c S4	Déboisement débroussaillage	€ 914.69			1 7	170				3 3	330	2 0	200	3 0	300

Actions	Opération	Montant	Phasage	Maître Ouvrage	FINANCEMENTS												
					A.E.R.M %	R.C.A %	C.Général %	ETAT %	Com.Com %	C.E.E %	Autres %						
B1.1a.S5	Plantations	€ 7 490	2001.2006	Communauté de commune	1	1 273.30				3	2 471.7	2	498	3	2 247		
B1.1b.S5	Déboisement débroussaillage	€ 2 400			1	408				3	792	2	480	3	720		
B1.1c.S5	Déboisement débroussaillage	€ 980			1	166				3	324	2	196	3	294		
B1.1a.S6	Déboisement sélectif	€ 1 550			1	263.50				3	511.50	2	310	3	465		
B1.1b.S6	Traitement de la végétation	€ 620			1	105.4				3	204.60	2	124	3	186		
B1.1c.S6	Traitement de la végétation	€ 620			1	105.4				3	204.60	2	124	3	186		
B1.1d.S6	Coupe sélective des ligneux	€ 2 745			1	466				3	905	2	549	3	825		
B1.1e.S6	Coupe sélective des ligneux	€ 2 135			1	362.90				3	704.50	2	427	3	640.60		
B1.2a.S2	Technique végétale	€ 19 520			1	3 318.40				3	6 441.60	2	3 904	3	5 856		
B1.2a.S3	Plantations	€ 500			1	85				3	165	2	100	3	150		
B1.3.S2	Frayère Faucon	€ 7 600			1	760	2	1 520		2	1 520			3	2 280	2	1 520
B1.3.S3	Frayère Naux	€ 7 600			1	760	2	1 520		2	1 520			3	2 280	2	1 520
B1.3.S4	Frayère Navaux	€ 16 000			1	1 600	2	3 200		2	3 200			3	4 800	2	3 200
B1.4.S4	Accès pêche	€ 15 246		Com/Com	1	1 524.60	1	1 524.60		1	1 524.60	1	1 524.60	5	7 623	1	1 524.60
B1.4.SJ1	Etang linchamps	€ Non estimé		DDAF Com/com													
B1.4.SJ2	Circulation poissons	du € Régie		ONF													
B1.4.BE	Circulation poissons	du € 1 525		com	1	259.25	1	152.50				1	198.25	5	762.50	1	152.5
B1.4.CH	Circulation poissons	du € 2 058			1	349.86	1	205.80				1	267.54	5	1 029	1	205.8
B1.4.RI	Circulation poissons	du € 1 100			1	187	1	110				1	143	5	550	1	110

Actions	Opération	Montant	Phasage	Maître Ouvrage	FINANCEMENTS														
					A.E.R.M %	R.C.A %	C.Général %	ETAT %	Com.Com %	C.E.E %	Autres %								
B1.4.BJ	Circulation du poisson	€ 9 399	2001-2006	Communauté de communes	10	939.30					10	939.30	50	4699.50	30	2 819.70			
B1.4.HO	Circulation du poisson	€ 3 175			17	539.75	10	317.50				13	412.75	50	1587.50	10	317.50		
B1.4.NA	Circulation du poisson	€ 3 937			17	669.29	10	393.70				13	511.81	50	1 968.5	10	393.30		
B1.4.LY	Circulation du poisson	€ 9 910			17	1 684.70	10	991				13	1 288.30	50	4 955	10	991		
B1.6a.BV	Donner présence A l'eau	€ 3 000			10	3000	20	6000			10	300	20	600	40	1 200			
B1.6b.BV	Parapet pont Clair voie	€ Régie			DDE DRI														
B1.6c.BV	Aménagements Lavoirs, fontaine	€ 83 853			Communauté de communes			20	16 770.60	10	8 385.30		20	16 770.60	40	33 541.20			
B1.6d.BV	Maîtrise du foncier	€ 167 750								30	50 325	60	100 650	10	16 775				
B1.6.S1	Gestion de la Plaine	€ 46 000				10	4 600	20	9 200			10	4 600	20	9 200	40	18 400		
B1.6a.S2	Gestion de la Plaine	€ 2 300				10	230	20	460			10	230	20	460	40	920		
B1.6b.S2	Gestion de la Plaine	€ 46 000				10	4 600	20	9 200			10	4 600	20	9 200	40	18 400		
B1.6a.S3	Gestion de la Plaine	€ 6 900				10	690	20	1 380			10	920	20	1 380	40	2 760		
B1.6b.S3	Gestion de la Plaine	€ 46 000				10	4 600	20	9 200			10	4 600	20	9 200	40	18 400		
B1.6.SJ1	Gestion de la Plaine	€ 13 800				10	1 308	20	2 760			10	1 380	20	2 760	40	5 520		
B1.6.SJ2	Gestion de la Plaine	€ 23 000				10	2 300	20	4 600			10	2 300	20	4 600	40	9 200		
B1.6.RI	Gestion de la Plaine	€ 4 600				10	460	20	920			10	460	20	920	40	1 840		
B1.7a.BV	Point de vue	€ 2 158						15	323.7			15	323.7	20	431.60	50	1 079		
B1.7b.BV	Point de vue	€ 30 339						15	4 550.85			15	4 550.85	20	6 067.80	50	15 169.50		
B2.2.BV	Communication	€ 763				10	76.30	10	76.30			10	76.30	20	152.50	50	381.50		
B2.3a.BV	Capacité Stockage	€ Non estimé																	



Actions	Opération	Montant	Phasage	Maître Ouvrage	FINANCEMENTS													
					A.E.R.M %	R.C.A %	C.Général %	ETAT %	Com.Com %	C.E.E %	Autres %							
B2.3b.BV	Actions Hydrauliques	€ Non estimée																
B2.3.S2	Traversée de Nohan	€ Non estimée																
B2.3.SJ1	Piège à Sédiments	€ Non estimée																
B2.4.BV	Protections localisés	€ Non estimée																
B2.5.S6	Barrage de Phades	€ Propriété privée																
C1.BV	Technicien de rivière	€ 209 625			1 3	27 251.25	8	16 770	1	2 096.25	6 5	136 256.25	1 3	27 251.25				
C2.BV	Loisir pêche	€ Non Estimé																
C3a.BV	Signalétique canoë	€ 13 721					1 5	2 058.15			1 0	1 372.10	2 0	2 744.20	4 0	5 488.40	1 5	2 058.15
C3b.BV	Embarcadère	€ 60 980					1 0	6 098	1 0	6 098	1 5	9 147	2 0	12 196	4 5	27 441		
C4a.BV	Entrées de villes	€ 102 444							2 0	20 488.80	1 0	10 244.40	2 0	20 488.80	5 0	51 222		
C4b.BV	Randonnée	€ 42 078					1 5	6 311.70	5	2 103.90	1 5	6 311.70	2 0	8 415.60	4 5	18 935.10		
C4.S2	Gué Nohan	€ 915			1 7	155.55					3 3	301.50	2 0	183	3 0	274.50		
C4.S3	Gué de Naux	€ 3 964			1 7	673.88					3 3	1 308.12	2 0	792.80	3 0	1 189.20		
C4.S4	Gué de navaux	€ 915			1 7	155.55					3 3	301.50	2 0	183	3 0	274.50		
C5a.BV	Hébergement	€ 1 144					3 0	343.20			1 0	114.40	2 0	228.80	4 0	457.60		
C5b.BV	Restauration	€ 1 144					3 0	343.20			1 0	114.40	2 0	228.80	4 0	457.60		
C6.BV	Observatoire du paysage	€ 13 331					2 0	2 666.20			2 0	2 666.20	2 0	2 666.20	4 0	3 332.40		
C7.BV	Etude pédagogique	€ 3 820			1 0	382	1 0	382			1 0	382	2 0	764	5 0	1 910		
C8a.BV	Animateur	€ 228 675			9. 7	22 181	2 0	45 735					2 0	45 735	4 3	98 331	7. 3	16 693
C8b.BV	Cellule technique	€ 24 400			1 0	2 440	1 5	3 600			1 5	3 660	2 0	4 880	4 0	9 760		

2001-2006

Communauté de commune

												FINANCEMENTS							
Actions	Opération		Montant	Phasage	Maître Ouvrage	A.E.R.M %		R.C.A %		C.Général %		ETAT %		Com.Com %		C.E.E %		Autres %	
C9.BV	Maison de la Semoy	€	1 219 593	2001 - 2006	Com muna	5	60 979.3	1	182 938.95			1	121 959.3	2	243 918.6	4	548 816.85		
C10.BV	Communication	€	21 343					2	4 268.60	0				3	6 402.90	0	10 671.50		